UNIVERSITÉ PARIS 13



UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines et des Sociétés

Master en Sciences du Langage

Mention: Constrastif, Lexique, Discours (COLEDI)

Terminologie et polysémie : le cas du lexique des finances

Mémoire de Master 2 élaboré par Massimo Bertocchi Sous la direction de Lucie Barque

Année académique 2016/2017

Table des matières

Chapitre 1 – Introduction	3
1.1 Terminologie et polysémie : considérations préalables	3
1.2 Objectif et démarche méthodologique	6
1.3 Plan de recherche.	7
Chapitre 2 - Mouvements lexicaux et rapports de parenté entre concepts	8
2.1 Quelques remarques terminologiques	8
2.1.1 Lexique général et lexique spécialisé	8
2.1.2 Vers une sémiotique du terme	10
2.2 Typologies d'échange lexical.	12
2.2.1 Relations entre termes et unités du lexique général	13
2.2.3 Relations entre termes	18
2.3 Réalisations possibles de la polysémie	22
2.3.1 Relation de restriction de sens	24
2.3.2 Relation d'extension de sens.	26
2.3.3 Relation de métonymie	27
2.3.4 Relation de métaphore	28
2.4 Relations entre les deux axes d'analyse	33
Chapitre 3 – Analyse du corpus	35
3.1 Composition et traitement du corpus	35
3.2 Termes monolexicaux.	36
3.3 Termes polylexicaux.	39
3.3.1 Termes polylexicaux partiellement objet d'un mouvement lexical	39
3.3.2 Séquences lexicales importées de la langue générale	43
Résultats et conclusions	46
Bibliographie	49
Annexe 1	52
	ر م

Chapitre 1

Introduction

Ce mémoire porte sur la question de la place que la polysémie occupe dans les lexiques spécialisés. La bi-univocité entre forme et sens qui est censée caractériser les unités terminologiques se révèle être un idéal à poursuivre plutôt qu'un phénomène réel (Béjoint et Thoiron 2000), en raison d'un constant échange d'unités entre lexique général et lexique spécialisé et entre lexiques spécialisés entre eux. Notre recherche se propose d'étudier ces types d'échange en s'appuyant sur l'analyse d'un corpus de termes appartenant au lexique des finances, afin de constater dans quelle mesure et par quels moyens la polysémie affecte une terminologie.

1.1 Terminologie et polysémie : considérations préalables

La présence d'une pluralité de sens pour une même forme est une caractéristique naturelle qu'on trouve souvent dans les mots en langue générale, ce qui donne lieu à deux phénomènes selon que ces sens sont reliés entre eux par des rapports de parenté ou non (Dubuc 2003 : 37, Récanati 1997 : 111). Dans le premier cas il s'agit de la **polysémie**, où les relations entre concepts se concrétisent, entre autres, par glissement métonymique ou transfert métaphorique :

(1) a. L'autre façon d'avoir un avocatier, est de faire germer un **noyau** d'avocat, ce qui est très facile.

b. « Nos jeunes joueurs ont fait un grand pas vers l'avant cette année. L'avenir est prometteur. Le **noyau** du club est solide ».

On remarque ici que le sens figuré de « noyau » (b) est le résultat d'une métaphorisation du sens propre de « noyau » (a), autrement dit une « partie compacte se trouvant au centre d'un élément naturel ».

Si entre les sens associés à une même forme on ne trouve pas de ressemblances sémantiques même partielles, où si la mémoire lexicale des locuteurs n'arrive plus à remonter aux liens de parenté, il s'agit alors du phénomène de l'**homonymie**. C'est le cas, par exemple, des deux emplois de l'unité « livre » en (2).

(2) a. Selon cette enquête, 17% des Français déclarent emprunter « souvent » des **livres** en bibliothèque.

b. « Il (...) prit un pain de six **livres**, en coupa soigneusement une tranche ».

En terminologie, le phénomène de la polysémie est censé ne pas s'observer, un terme étant théoriquement une relation bi-univoque entre un sens ou concept et une forme linguistique. Cette relation est hiérarchisée : l'on part d'un concept délimité clairement à l'intérieur d'un domaine spécialisé et l'on se pose la question de savoir quelle est la forme linguistique qui le représente (Rondeau 1984 : 19). En adoptant cette démarche, dénommée **onomasiologique**, le terminologue associe à un concept une forme et, pour éviter des phénomènes d'ambiguïté, la même forme n'est pas réutilisée pour désigner un autre concept : pour cette raison les termes semblent apparemment échapper au phénomène de la polysémie. Il est toutefois courant de retrouver un terme de même forme à l'intérieur de différents domaines, où il renvoie bien entendu à de classes conceptuelles distinctes, en raison d'un :

« [...] mouvement permanent de termes du lexique général au lexique de spécialité, du lexique des spécialités au lexique commun, et des lexiques des spécialités entre eux ». (Cabré 1994 : 591)

Cependant, si une même forme linguistique existe aussi dans un autre domaine, celle-ci a été identifiée à partir d'un autre concept en cohérence avec la démarche onomasiologique et donc les deux formes doivent être considérées comme des « termes distincts sans rapport direct entre eux », c'est-à-dire des termes homonymes (Dubuc 2003 : 35).

Les éventuels liens de sens entre ces termes, qui sont à la base de la polysémie en langue générale, ne sont *a priori* pas pertinents en terminologie; pour cette raison il semble légitime de conclure que « la polysémie de la langue commune constitue en terminologie une homonymie » (Cabré 1998 : 83), car « en terminologie, la valeur sémantique d'un terme est établie exclusivement en relation avec le système spécifique dont il fait partie » (*ibid.* : 186), où par « système spécifique » l'on entend le domaine du savoir concerné.

Par exemple, le mot « noyau » cité précédemment sera considéré comme polysémique en langue générale en adoptant une approche dénommée **sémasiologique** propre à la lexicologie, où l'on part d'une forme pour remonter aux différents sens que celle-ci est

arrivée à désigner avec le temps. Dans ce cas, la relation métaphorique entre le Sens 1 et le Sens 2 est évidente :

Au contraire, le terme « noyau » serait traité de manière homonymique en langue spécialisée en adoptant l'approche onomasiologique et en lui attribuant différents domaines d'emploi : par conséquent on obtient deux termes distincts sans rapport direct entre eux, même si une relation métaphorique entre Sens 1 et Sens 2 pourrait paraître vraisemblable :

Pourtant une partie de la littérature prend ses distances avec cette approche « qui consiste à résoudre systématiquement la polysémie par l'homonymie » en langue spécialisée. Slodzian la définie comme une « ruse » (2000 : 72), dont le but « consiste à forcer la répartition des emplois d'un même terme dans des domaines différents afin de ne pas avoir à rendre compte d'une éventuelle polysémie » (Petit 2009 : 493). En effet, la polysémie est couramment exploitée dans la néonymie, c'est-à-dire la création de nouveaux termes spécialisés (Humbley 2006 : 101). Un cas de figure significatif est constitué par le terme « virus », indiquant dans le domaine médical un micro-organisme infectieux, qui a été métaphorisé dans le domaine informatique en raison des analogies existantes avec un logiciel malveillant qui se répand et affecte un système. La métaphore est filée pour les termes associés : un ordinateur peut être « infecté » comme un organisme, ou il peut « contaminer » des ordinateurs « sains » (Humbley 2005 : 54,56).

Pour les motivations ici considérées, il est donc convenable de s'éloigner de l'approche forçant l'homonymie en langue spécialisée sur la base d'une répartition cloisonnée par différents domaines d'emploi car, comme nous le verrons, le partage d'une même forme dans plusieurs domaines est toujours le résultat d'un échange lexical fondé sur un lien de polysémie entre deux concepts qui présentent des points communs. Cette constatation nous invite à douter aussi de l'existence d'une éventuelle homonymie en langue spécialisée entendue comme le cas des termes qui ont la même forme mais dont les concepts n'ont pas de rapports de parenté entre eux. De ce point de vue, la relation entre homonymie et terminologie serait complètement inversée et les termes seraient considérées à juste titre comme polysémiques.

1.2 Objectif et démarche méthodologique

Notre recherche porte sur la place occupée par la polysémie dans le développement du lexique spécialisé; pour mener cette recherche, nous nous concentrons sur l'étude de données lexicales issues de la langue de l'économie, plus particulièrement, du sous-domaine de la finance. Notre corpus se compose de termes qui sont liés soit à d'autres termes soit à d'autres unités lexicales de même forme. Ces termes impliqués dans des relations de polysémie ont été sélectionnés à partir du *Vocabulaire de l'économie et des finances*, élaboré par la Commission générale de terminologie et de néologie. Les termes récoltés se voient systématiquement attribuer l'une des quatre catégories suivantes de mouvement lexical, qui requièrent chacune une analyse et un traitement particulier:

- Terminologisation (mouvement du lexique général vers le lexique spécialisé).
- Déterminologisation (mouvement du lexique spécialisé vers le lexique général).
- Mouvement de termes spécialisés à l'intérieur d'un même domaine.
- Mouvement de termes spécialisés d'un domaine à l'autre.

Ces quatre catégories se réfèrent à l'échange mutuel entre les mots de la langue générale et les termes en raison de ressemblances sémantiques partielles (Cabré, 1994 : 591) ; de surcroît, cette catégorisation constitue la démarche méthodologique appliquée à notre recherche de la polysémie à l'intérieur d'un lexique spécialisé. Il est finalement nécessaire de spécifier que ce travail se concentre sur le niveau lexico-conceptuel des termes récoltés sous forme de glossaire, donc on ne recourt au niveau textuel qu'en cas de doute sur les conditions d'utilisation d'un terme.

1.3 Plan de recherche

Après une brève présentation des notions centrales à notre recherche, le mémoire suivra le plan suivant :

- le chapitre 2 présente les deux axes d'analyse qui seront appliqués aux termes du corpus : d'une part l'analyse en terme de catégories de mouvement lexical que l'on vient d'identifier (terminologisation, déterminologisation, échange intradomanial, échange inter-domanial) avec leur nature et leurs fonctions. D'autre part l'analyse en terme de types de lien de polysémie, qui conduisent au choix d'une même forme pour deux concepts différents qui néanmoins partagent des caractéristiques communes (extension de sens, restriction de sens, métonymie et métaphore) et qui, selon la provenance domaniale ou générale de ces concepts, inscrivent un terme à l'intérieur de l'un des quatre mouvements. Dans un paragraphe ultérieur, on essayera également d'identifier les rapports entre ces deux axes, lesquels interagissent entre eux souvent selon des combinaisons privilégiées qu'on observe aussi dans le traitement du corpus.
- Le chapitre 3 est dédié à l'étude de la polysémie dans le lexique spécialisé concerné, de la constitution du corpus à l'application des catégories de relations de sens aux termes repérés. Les résultats de l'analyse permettent d'évaluer l'influence de la polysémie dans la terminologie des finances et de constater aussi l'existence d'éventuelles tendances récurrentes, d'une influence avec la terminologie d'un autre domaine particulier ou plutôt avec les mots de la langue générale.

Chapitre 2

Mouvements lexicaux et rapports de parenté entre concepts

Cette partie est consacrée à une description de notre catégorisation en deux axes d'analyse : après avoir identifié les quatre directions suivies par les mouvements lexicaux (terminologisation LG/LS; déterminologisation LS/LG; échange intradomanial D_1/D_1 ; échange inter-domanial D_1/D_2), on étudiera la nature des rapports de parenté entre sens qui mènent à ces types d'échange (restriction de sens, extension de sens, métonymie, métaphore) tout en étudiant les éventuelles corrélations entre ces deux axes d'analyse.

2.1 Quelques remarques terminologiques

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est indispensable de présenter les notions de base sur lesquelles notre recherche s'appuie. On a déjà eu recours à des dénominations telles que lexique général et lexique spécialisé, terme et signe, concept et sens ; un bref éclaircissement terminologique s'avère donc nécessaire afin d'éviter toute ambigüité lors de l'avancement dans l'analyse.

2.1.1 Lexique général et lexique spécialisé

On a déjà évoqué une différenciation entre lexique général et lexique spécialisé, entre lesquels il existe un mouvement permanent d'unités qui donne lieu aux phénomènes de la terminologisation et de la déterminologisation (cf. 1.2). Le débat sur la nature et sur les rapports entre ces deux lexiques est vif et prolifique dans la littérature : pour notre propos nous nous contentons d'aborder ce parallélisme à partir d'une perspective de fonction communicative. Le lexique général, dénommé aussi lexique commun, est « l'ensemble des mots et expressions qui, dans le contexte où ils sont employés, ne se réfèrent pas à une activité spécialisée » (Rondeau, 1984 : 24). Cette définition déclenche une considération sur la fonction pragmatique de ce type de lexique, fonction qui ne

¹ LG= Lexique générale

LS = Lexique spécialisée

 $D_1 = Domaine 1$

 $D_2 = Domaine 2$

relève pas de la communication spécialisée mais qui est par contre l'apanage de la langue spécialisée, considérée comme « l'usage d'une langue naturelle pour rendre compte techniquement de connaissances spécialisées » (Lerat, 1995 : 21). Cette propriété de véhiculer des savoirs réside dans l'ensemble des termes propres à un domaine particulier autant que dans des éléments syntaxiques et formels au niveau du texte et du discours, tels que le style abstrait, impersonnel et explicite (Lerat, 1997 : 3). Notre recherche se focalise toutefois au niveau lexico-conceptuel de la terminologie des finances, n'abordant le niveau textuel que pour désambigüiser, si nécessaire, des situations d'emploi particulières des termes. Il suffit donc de retenir une différence pragmatique de communication appliquée dans la limite de ces deux lexiques.

En résumé, le lexique général doit être considéré comme l'ensemble des unités lexicales non encodées dans un domaine particulier, dont la fonction pragmatique ne correspond pas à la transmission de savoirs techniques. Parallèlement, le lexique spécialisé doit être considéré comme l'ensemble des unités terminologiques destinées à véhiculer des connaissances techniques et recherchant l'idéal de **monosémie**, c'est-à-dire la bi-univocité entre forme et concept à l'intérieur d'un domaine bien circonscrit. Il peut s'avérer qu'une même forme soit présente dans les deux lexiques en raison des mouvements lexicaux considérés précédemment : dans ce cas il n'y a pas d'indices formels qui marquent la différence entre lexiques général et spécialisé mais il subsiste seulement une différence pragmatique. Par exemple, la forme « colique » se trouve à la fois dans le lexique général et dans le lexique spécialisé (Rondeau 1984 : 24) ; dans ce dernier elle fait référence à un seul concept en domaine médical (3.a), alors que dans la langue commune elle accueille plusieurs sens aussi de nature adjectivale (3.b) et (3.c) :

- (3) a. [Méd.] Douleur spasmodique violente du colon et plus généralement de la cavité abdominale (sens 1).
 - b. [Langue générale] *Tout ce qui relève du colon* (sens 2).
 - c. [Langue générale] Douleur vive qu'on éprouve dans les entrailles (sens 3).

2.1.2 Vers une sémiotique du terme

D'après la conception saussurienne, le **signe** linguistique est une « entité psychique à deux faces » qui rattache un signifiant, qui est une forme sensible écrite ou orale, à un signifié ou concept. Le signe dans son ensemble renvoie à un référent faisant partie de l'ensemble des représentations et des perceptions dont un sujet parlant fait recours pour interpréter la réalité (De Saussure 1916 : 99).

Si Saussure identifie le signifié avec le concept, la littérature récente a tendance toutefois à discerner ces deux entités : le signifié en réalité « n'est pas le concept, mais il est *conceptuel*. Il est la *représentation* du concept dans le signe » (Depecker 2005 : 9) ; le concept, entendu comme une unité de pensée universellement partageable de nature cognitive, resterait donc à l'extérieur du couple linguistique signifiant/signifié (Depecker 2005 : 8, Petit 2003 : 7). Au contraire, un **terme** se prête bien à accueillir cette unité de pensée qu'est le concept en raison d'une démarche onomasiologique de nature essentiellement cognitive (cf. 1.1). La sémiotique du terme que nous adoptons lors de notre étude prévoit donc que le terme soit l'attribution d'une forme linguistique à un concept cognitif :

On a esquissé précédemment la possibilité d'attribuer plusieurs concepts à une même forme en raison des quatre mouvements lexicaux. Par exemple il est avéré que la forme « fixage » en langage financier recouvre deux concepts, le deuxième étant le résultat d'une extension du premier par glissement métonymique :

- (4) a. [Finances] Procédure qui consiste à fixer périodiquement le cours d'une valeur à partir de la confrontation, à un moment donné, des offres et des demandes.
 - b. [Finances] Le cours lui-même résultant de cette procédure.

La représentation graphique serait donc :

Fixage
$$(4.a) =$$
 forme + concept₁

Fixage
$$(4.b) =$$
 forme + concept₂

Ce schéma admet la polysémie dans les lexiques spécialisés en dépassant la systématisation forcée qui transforme la polysémie de la langue générale en homonymie de la langue spécialisée, puisqu'il reconnaît qu'une même forme puisse être rattachée à plusieurs concepts qui entretiennent entre eux des liens de polysémie. Dans ce cas, selon l'ordre d'apparition des différents sens, le concept source (4.a) représente la base qui donne lieu au concept cible (4.b) au moyen d'un glissement métonymique. Ce nouveau sens adopte la même forme « fixage », laquelle est donc objet d'un échange ou mouvement intra-domanial car circonscrit au domaine des finances.

Pour ce qui concerne la terminologie adoptée dans ce mémoire, on utilise « forme » et « concept » au lieu de « signifiant » et « signifié » pour les motivations expliquées cidessus. « Concept » et « sens » sont interchangeables tandis qu'on évite la forme « notion », considérée comme moins opératoire et plus générale par rapport à un encodage dans un domaine de spécialité (Depecker 2002 :111). Le référent ne sera pas pris en compte au cours de cette étude, celle-ci se focalisant sur la sphère du concept et sur les relations de sens qui conduisent le spécialiste à choisir une forme déjà existante pour lui attribuer un nouveau sens. L'appartenance de chaque sens à un domaine particulier ou au lexique général est spécifiée à chaque fois entre crochet.

2.2 Typologies d'échange lexical

Au cours de ce paragraphe nous traiterons plus en détail les quatre types d'échange qui donnent lieu à un mouvement lexical depuis ou vers une langue de spécialité. D'une manière générale, ces types d'échange sont volontaires et motivés par des raisons de vulgarisation, de politique linguistique, d'économie lexicale. De surcroît, nous vivons dans une « société des savoirs » où il n'est plus possible de concevoir des domaines cloisonnés, une influence mutuelle entre disciplines étant à la base de la recherche et du développement scientifique. Comme le remarque Resche (2013 : 45), si l'on remonte diachroniquement au domaine économique on s'aperçoit que celui-ci naît au sein de la philosophie, de la morale et de la politique (il suffit de penser à l'ouvrage La richesse des nations par le père de l'économie moderne Adam Smith). Les économistes ont ensuite viré vers la constitution d'une science économique, en empruntant des outils méthodologiques à la physique et à la biologie. Cette perméabilité entre domaines se reflète au niveau linguistique au moyen des mouvements lexicaux, ce qui d'une part accroît la polysémie dans la terminologie (et donc l'ambiguïté) en compromettant encore plus l'idéal de monosémie des termes; d'autre part, les avantages de la pluridisciplinarité justifient et légitiment ces types d'échange, exploités consciemment par les spécialistes. Pour reconnaître la direction de ces mouvements il est nécessaire de remonter à la date d'apparition d'un sens qu'une forme est arrivée à désigner et opérer donc une recherche en diachronie. Les définitions sur lesquelles nous fondons notre analyse et les informations diachroniques (quand elles sont disponibles) sont tirées du Trésor de la langue française informatisée (TLFi) pour le lexique général, du Grand Dictionnaire Terminologique (GDT) et du Vocabulaire de l'Économie et des Finances (VEF) pour le lexique spécialisé.

2.2.1 Relations entre termes et unités du lexique général

Deux phénomènes concernent un échange entre les unités du lexique général et les termes, selon la direction entreprise par le mouvement lexical : la terminologisation (LG/LS) et la déterminologisation (LS/LG).

a. La terminologisation

Pour aborder la notion de terminologisation il faut revenir à la sphère du lexique général et du lexique spécialisé, entre lesquels il existe un continuum qui, dans le cas de ce phénomène, procède du premier vers le second. Ce passage d'unités lexicales au rang de termes se réalise en absence de marques formelles, au moyen d'un rattachement d'un nouveau concept par l'un des quatre liens de polysémie qui le lient au sens source (restriction de sens, métaphore, métonymie et, dans une moindre mesure, extension de sens), en donnant une « technicité » à l'unité qui, par conséquent, s'inscrit à l'intérieur d'un environnement spécialisé ou domaine et devient un terme. La terminologisation est d'abord une « spécialisation » d'une unité appartenant au lexique général, c'est-à-dire :

« Le sens spécial qu'une unité linguistique prend par technicité, sans qu'il y ait forcement de marque formelle. Il y a bien là continuum entre langue commune et langue spécialisée. Cette spécialisation peut être le fait d'une *stipulation* : d'une décision de fixer un sens précis à telle ou telle unité » (Depecker 2005 : 7).

La notion de stipulation révèle que ce phénomène est exploité volontairement par les spécialistes, en raison d'avantages liés en particulier au haut degré de motivation acquis par les nouveaux termes ainsi créés, en l'occurrence leur compréhension par les spécialistes et, dans un second temps, par le large public dans un esprit de vulgarisation. (Calberg-Challot 2007 : 83). En résumé, la terminologisation est motivée par une versatilité des unités de la langue générale, qui se prêtent bien à des rapports d'analogie comme les métaphores et qui pour cela se voient attribuer aisément des concepts techniques abstraits. Une fois ces unités devenues termes, ceux-ci continuent leur cycle de vie à l'intérieur de leur domaine de spécialisation en donnant la même forme à d'autres concepts contigus. Prenons l'exemple de l'unité « arrangeur » :

(5) a. [Langue générale] Personne dont l'habileté vient à bout des difficultés (TLFi).b. [Finances] Chef de file d'une facilité d'émission garantie ou d'un échange

financier mettant en jeu un syndicat de banques ou d'organismes financiers (VEF).

Ici le « chef de file » n'est pas une personne physique mais une personne morale, notamment un établissement bancaire chargé pour le compte d'une entreprise de tisser un réseau de banques ou d'organismes financiers qui puissent accorder un crédit à cette dernière : l'unité a été terminologisée et elle est donc devenue un terme financier. Il faut souligner que différents domaines peuvent terminologiser différents sens d'un mot du lexique général ; par exemple cette même forme a subi un échange aussi dans le domaine musical, où elle est devenue un terme avec le sens de *personne chargée de l'arrangement d'une composition musicale* (GDT). Toutefois il nous semble que ce concept est tiré d'un autre sens de « arrangeur » en langue générale, soit *personne qui donne une forme définitive à un canevas, une ébauche, à une idée* (TLFi). Cependant, les deux sens de la langue générale entretiennent entre eux des analogies qui sont importées aussi dans les deux termes spécialisés : par conséquent ceux-ci sont, bien que de manière plus indirecte, en relation de polysémie.

De surcroît, l'analyse du corpus a révélé une quantité non négligeable de termes polylexicaux hybrides formés à partir d'un terme déjà attesté dans le domaine financier s'accompagnant d'une unité terminologisée du lexique général. Prenons le cas de « capitaux flottants » :

(6) [Finances] Capitaux en quête de placements permettant la meilleure rentabilité à court terme quels que soient la place financière, la monnaie et le placement (VEF).

On ne peut pas considérer ces types d'unité comme le résultat d'un phénomène de terminologisation **totale**, comme dans le cas de « arrangeur » (5), toutefois leur fréquence invite à ne pas les sous-estimer. Les unités du lexique général terminologisées dans ce type de terme polylexical peuvent être en position de nom (p. ex. *habillage de bilan*) ou d'adjectif (p. ex. *taux plafond*, *banque universelle*). Ces unités terminologiques de composition hybride, qui seront traitées dans le chapitre suivant, nous invitent à considérer l'existence d'une terminologisation **partielle** à l'intérieur d'un terme composé.

b. La déterminologisation

D'une manière générale, on peut définir le phénomène de la déterminologisation comme le transfert d'un terme monosémique, crée spécifiquement à l'intérieur d'un lexique spécialisé pour véhiculer un contenu technique, au lexique général. Ce passage implique la perte de la bi-univocité du terme monosémique et aussi de sa fonction pragmatique (cf. 2.1.1) : celui-ci ne transmet plus exclusivement un contenu technique mais il reçoit d'autres sens connexes à des situations non spécialisées. Analysons ce qui sous-tend ce type d'échange.

Le monde actuel est caractérisé par un niveau de transmission de connaissances sans précédent qui, favorisé par l'essor des moyens de communication de masse, a mis en contact une communauté linguistique plus large avec les termes des différents domaines caractérisant notre « société du savoir » (Meyer et Mackintosh 2000 : 201). La conséquence de cette « dé-spécialisation » est une polysémie accrue des termes transférés en langue générale, qui acquièrent des extensions de sens et des changements sémantiques plus ou moins abusifs : pour cette raison le spécialiste est parfois obligé de chercher une nouvelle forme à attribuer au concept de son domaine d'emploi, suite à la perte de bi-univocité que le terme originaire a subi lors de sa déterminologisation (Gouadec 1990 : 25). Un terme n'est pas déterminologisé d'une manière absolue, mais il peut subir différents degrés de dé-spécialisation (Meyer et Mackintosh 2000 : 202) :

• les mots déterminologisés maintiennent en langue générale l'essence du sens terminologique originaire. Dans ce cas le changement conceptuel est minimal, ce qui change en réalité est le niveau de compréhension d'un terme spécialisé de la part d'un public non spécialiste; de cette manière, le terme est sujet à une « banalisation » consciente à fins de vulgarisation (Galisson 1978). Tel procédé se concrétise au moyen d'un discours plus explicatif que descriptif dans la définition d'un concept : sur Internet on trouve une grande quantité de glossaires « faciles » pour comprendre, par exemple, les termes de l'économie les plus récurrents dans la presse du moment. Les définitions des termes sur les dictionnaires généraux de langue suivent ce même principe, s'adressant à un large public, tandis que le spécialiste aura plutôt recours à un dictionnaire terminologique du domaine en question. Par exemple, les non spécialistes perçoivent le terme « taxer » comme le fait de verser une somme d'argent à l'État lors

d'un achat ou d'une vente, tandis qu'un économiste inscrit ce concept dans la sphère des contreparties monétaires, des fixations des prix, des droits de douane.

- L'extension de sens des mots déterminologisés est telle que ceux-ci s'éloignent considérablement du concept spécialisé originaire. Ce phénomène pourrait être identifié comme une conséquence du procédé de « banalisation » du lexique spécialisé qu'on vient de décrire : une fois qu'une communauté linguistique plus large maîtrise un concept de manière plus superficielle par rapport à un spécialiste du domaine, il est fréquent que ce même concept subisse des métaphorisations employées dans des contextes d'utilisation différents du point de vue pragmatique (Meyer et Mackintosh 2000 : 208). Revenons à l'exemple précédent du mot déterminologisé « taxer », dont le concept banalisé est perçu par les non spécialistes avec une connotation négative d'une imposition, d'une attribution voire illégitime. Il en résulte que le verbe « taxer » subit un changement de sens par métaphore qui l'éloigne du concept originaire propre à la terminologie économique (a) pour assumer des emplois pragmatiques parfois familiers (b), (c) :
- (7) a. [Économie] Déterminer et exiger le paiement d'un impôt ou d'une taxe (GDT).
 - b. [Langue générale] *Accuser, blâmer quelqu'un de quelque chose* (Taxer d'avarice, d'imprudence, de négligence) (TLFi).
 - c. [Langue générale] *Voler, emprunter sans permission, piquer* (Taxer un parapluie, un montre, de l'argent) (TLFi).

En conclusion, le phénomène de la déterminologisation aboutit à deux considérations importantes :

le concept du terme spécialisé qui a été déterminologisé maintient en langue générale son sens originaire mais d'une façon moins spécifique (banalisation lexicale), destinée à des fins de vulgarisation. Au même temps, ce sens cohabite avec d'autres éventuels sens nouveaux qui sont rattachés par métaphore et utilisés dans d'autres contextes non spécialisés. Ce phénomène semble donc favoriser la néologie sémantique et par conséquent une polysémie accrue des termes. Toutefois, si dans certains cas cet aspect peut interférer avec le travail du terminologue, dans d'autres cas celui-ci choisit consciemment des formes particulièrement compréhensibles pour aider la vulgarisation et approcher les non spécialistes à son domaine.

La déterminologisation peut favoriser aussi le phénomène parallèle de la terminologisation (Meyer et Mackintosh 2000 : 211). Une fois qu'un terme spécialisé est banalisé en langue générale et qu'on lui attribue d'autres sens non spécialisés, ces nouveaux sens peuvent être réutilisés dans la formation de nouveaux termes à l'intérieur d'autres domaines. À ce propos considérons l'exemple du terme « ancrage » qui naît dans le domaine de la Marine pour indiquer l'action de jeter l'ancre et, par métonymie, un lieu propre pour cette action (TLFi). Ce terme a été transféré par métaphore à la langue générale, où il a acquis le sens figuré de « lien étroit ». Au fil du temps le terme spécialisé s'est vu supplanter par le nouveau terme « mouillage », tout en survivant dans la langue commune où il s'est définitivement lexicalisé. Ce nouveau sens de « lien étroit » a été utilisé successivement par le domaine des finances pour indiquer « un lien fixe entre deux monnaies avec possibilité de fluctuations très limitée par rapport à un cours central » (VEF).

On peut donc affirmer que le phénomène de la déterminologisation a favorisé la création d'un nouveau terme, par transfert métaphorique, à l'intérieur d'un autre domaine du savoir, de surcroît elle aurait favorisé aussi une polysémie entre domaines différents si seulement le terme « ancrage » n'était disparu du langage marinier ayant été substitué par une autre forme.

2.2.3 Relations entre termes

Quand un terme migre, il a liberté de mouvement à l'intérieur de son domaine d'emploi ou bien entre domaines différents, ce qui donne lieu à deux types d'échange lexical : un mouvement intra-domanial et un chevauchement inter-domanial. Pour le premier mouvement, on a déjà rencontré plusieurs cas de polysémie interne, comme l'exemple de « fixage » (en 4 et repris ici en 8), qui en langage financier recouvre deux concepts, le deuxième étant le résultat d'une extension du premier par glissement métonymique :

(8) a. [Finances] Procédure qui consiste à fixer périodiquement le cours d'une valeur à partir de la confrontation, à un moment donné, des offres et des demandes (VEF).
b. [Finances] Le cours lui-même résultant de cette procédure (VEF).

Ou encore le terme « bourse » qui, une fois terminologisé du lexique général, donne lieu à d'autres concepts dans le domaine de la finance, au moyen des liens de polysémie tels que l'extension de sens entre (9.a) et (9.b) où la métonymie entre (9.a) et (9.c) :

- (9) a. [Finances] Lieu d'échange et de négociation des valeurs.
 - b. [Finances] Marché d'échange des valeurs.
 - c. [Finances] Ensemble des professionnels de la bourse.

Pour le deuxième mouvement il existe une hétérogénéité des domaines, autrement dit un **chevauchement** de domaines distincts pour un même terme (Neveau 2010 : 92) : on a déjà esquissé l'exemple de Humbley (2005) du terme « virus » qui migre par métaphore du domaine médical au domaine informatique (cf. 1.1). On constate ce phénomène aussi dans notre domaine d'analyse, comme dans le cas du terme « écorage », importé par le domaine des finances au moyen d'un transfert métaphorique :

- (10) a. [Pèche] Tenue des comptes d'un bateau de pèche (TLFi).
 - b. [Finances] *Technique d'évaluation qualitative d'un client emprunteur* (particulier ou entreprise) principalement sous l'angle de sa solvabilité (VEF).

Essayons d'analyser les avantages et les désavantages d'une telle démarche : le rattachement d'un nouveau concept à une forme déjà existante à l'intérieur d'un domaine donné s'avère très employé en raison des principes d'économie, de transparence, de vulgarisation communs aussi aux deux autres mouvements lexicaux (cf. 2.2.1). Toutefois la polysémie en langue spécialisée accroît l'ambiguïté, qui est moins évidente et plus difficile à repérer si les domaines qui partagent une même

forme sont très proches : par exemple le terme « changement » en linguistique générale indique la mutabilité du signe linguistique, tandis qu'en sociolinguistique il indique la variabilité des langues naturelles (Neveau 2010 : 93). Une alternative est constituée par la néonymie formelle, c'est-à-dire la création d'une nouvelle forme à rattacher à un nouveau concept, qui elle non plus n'échappe pas à des désavantages : le risque de ce type de néonymes est de rester limités à un usage idiolectal d'un auteur ou de révéler une opacité dans leur construction, surtout dans les néologismes issus d'un emprunt formés à partir d'une base lexicale en langue étrangère ; par exemple « évidentialité » est formé à partir de l'anglais *evidence* qui veut dire « preuve » et non sur le mot français « évident » (*ibid.* : 97). Par conséquent le néonyme peut perdre également un certain degré de motivation que par contre la néologie sémantique assure, ce qui explique en partie le succès de cette démarche.

Nous avons décidé de traiter à la fois les mouvements intra et inter-domanial en raison d'une constatation épistémologique : s'il est vrai que dans certains cas la reconnaissance des différents domaines pour un même terme est évidente, dans d'autres cas la frontière n'est pas si marquée. Par exemple le terme « courtier » renvoie à deux concepts :

- (11) a. [Commerce] Personne dont la profession consiste à mettre en relation vendeurs et acheteurs (commerçants ou particuliers) (TLFi).
 - b. [Finances] Personne agissant d'intermédiaire pour le compte de tiers pour des opérations de marché financier (VEF).

Il s'agit ici d'une restriction de sens exploitée, selon de la perspective adoptée, pour un mouvement inter-domanial ($D_{COMMERCE}/D_{FINANCE}$) si on les considère comme deux sous-domaines concurrents appartenant au macro-domaine des sciences économiques, ou bien intra-domanial si on considère que la Finance relève du Commerce et qu'elle en constitue un sous-domaine.

Existent-ils des domaines particuliers à partir desquels le langage économique puise pour la création de nouveaux termes? Nous avons déjà remarqué le contexte de pluridisciplinarité qui a caractérisé la naissance et l'essor de la science économique (cf. 2.2) : si on remonte diachroniquement à l'aube de cette discipline on s'aperçoit que celle-ci naît au sein de la philosophie, de la morale et de la politique; les économistes ont ensuite viré vers la constitution d'une science économique, en empruntant des outils méthodologiques aux mathématiques, à la physique et à la biologie (Resche 2013 : 45).

Cette tendance continue encore aujourd'hui, comme le montrent les exemples de la neurofinance et de l'éconophysique, deux branches de l'économie qui relèvent de la psychologie, de la neuroscience et d'autres disciplines telles que la physique, les statistiques et l'intelligence artificielle au service de l'analyse des marchés financiers (*ibid*. 42); notre analyse révèle aussi un rapport privilégié entre le domaine juridique et le domaine financier. En général, cette influence de plusieurs domaines se reflète également au niveau lexical, au moyen en particulier de l'emprunt et de la métaphore.

Le sablier sur l'influence des différentes disciplines sur le domaine économique (Resche 2013 : 46)

Aube de l'économie : Philosophie, Morale, Religion, Politique

Physique mécanique, Biologie

Constitution d'une science économique : Mathématiques

Psychologie, Neurologie

Sociologie, Éthique, Écologie

Conclusions : catégories lexicales concernées par les mouvements

En conclusion et en vue de l'analyse du chapitre 3, il est nécessaire de spécifier que les quatre mouvements qu'on vient de présenter s'observent non seulement dans le cas du Nom mais aussi dans les catégories lexicales ouvertes du Verbe et de l'Adjectif.

a. Le cas du verbe

Soit l'unité « parrainer » : elle apparaît avec le sens de « servir de parrain ou de marraine à un enfant » c'est-à-dire celui ou celle « qui veille sur l'enfant, en particulier en ce qui concerne son éducation religieuse » (TLFi). Dans le domaine de la gestion de l'entreprise cette unité a été adoptée par transfert métaphorique en s'appuyant sur l'analogie entre « veiller sur quelqu'un » et « apporter un soutien à quelqu'un», dont le résultat est :

(12) [Gestion de l'entreprise] Apporter un soutien matériel à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct (VEF).

Le transfert ne s'arrête pas là : la métaphore étant valide aussi pour les termes associés, ceux-ci sont importés dans le domaine de la gestion de l'entreprise (« parrainage », « parraineur »).

b. Le cas de l'adjectif

Prenons en considération l'adjectif « flottant » : dans le domaine de la finance il indique à la fois :

- (13) a. [Finances] Se dit d'une quantité de titres de sociétés cotées considérée comme susceptible d'être présentée à tout moment à la vente sur le marché (VEF).
 - b. [Finances] Se dit d'un montant des chèques ou des effets déjà débités d'un compte et non encore crédités sur un autre compte (VEF).

Ici la terminologisation joue sur l'adjectif de la langue générale « flottant », une propriété physique qui évoque au sens figuré quelque chose de mobile, de variable, qui n'est pas fixé ou déterminé.

Il est aussi possible que des locutions adjectivales soient importées dans leur intégrité dans un lexique spécialisé : c'est le cas de la locution « au jour le jour », une expression qui, en langue générale, indique un « court terme et absence de plan » (TLFi) et qui, dans le domaine de la finance, acquiert le concept de :

(14) [Finances] Dans le domaine des pensions, du marché des changes et du marché interbancaire, s'emploie pour désigner une opération dont le début est fixé le jour même et l'échéance au lendemain (VEF).

Une fois entrée dans le domaine considéré, cette locution devient un terme et son cycle de vie continue à l'usage des spécialistes, pouvant être réduite par siglaison « JJ ».

2.3 Réalisations possibles de la polysémie

Au cours de ce paragraphe nous essayerons d'établir une typologie des liens de polysémie qui rendent possibles les mouvements lexicaux conceptualisés dans les paragraphes précédents. Notre catégorisation s'appuiera partiellement sur la typologie des liens de polysémie conçue par Martin (1983, chapitre II.II), dont nous emprunterons aussi la nomenclature en l'adaptant à la sémiotique du terme esquissée en précédence (cf. 2.1.2). Bien que Martin croie que la polysémie est exclue des langues techniques, où à son avis les vocables ne sont que monosémiques (1983 : 63), sa typologie ne présente aucun inconvénient si l'on considère, comme nous l'avons démontré, qu'aussi les termes peuvent être des unités polysémiques.

Martin distingue six types de polysémie, dont les quatre premiers (restriction de sens, extension de sens, métonymie et métaphore) sont caractérisés par une inclusion de sens totale entre lexies, tandis que les deux derniers (polysémie étroite et polysémie lâche) relèvent d'une intersection de sens plus ou moins étendue entre lexies. Ce critère d'inclusion de sens entre lexies permet à Martin d'ordonner les six types de liens en deux sous-groupes : polysémie d'acception (inclusion totale) et polysémie de sens (intersection plus ou moins partielle).

Polysémie	Restriction	Extension	Métonymie	Métaphore		
d'acception	Lexie L_1 et la totalité de ses sèmes spécifiques s^1_n inclues dans Lexie L_2 e					
	vice versa					
Dalas (mile da como	Polysém	ie étroite	Polysémie lâche			
Polysémie de sens	Lexie L_1 et Lexie L_2 partagent une partie plus ou moins étendue de leurs sèmes spécifiques s^1_n et s^2_n					

Toutefois comme le remarque Barque (2008 : 124 ; 143), une inclusion totale, dénommée aussi « matérialisée », entre les sens de deux lexies peut être contredite dans trois types sur quatre de polysémie d'acception : l'extension de sens, la métaphore et même la métonymie, qui par définition se fonde sur un rapport d'inclusion (par exemple partie/tout, contenant/contenu, objet/matière) mais pas forcement total. Une fois ce

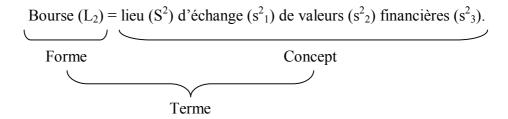
critère d'inclusion déchu, la répartition de Martin en deux sous-groupes polysémiques ne semble plus totalement appropriée à nos fins. Par conséquent nous avons choisi de retenir les quatre types de polysémie d'acception tout en reconnaissant une inclusion totale ou bien partielle entre les sèmes des différentes lexies. Pour la formalisation théorique des liens, la nomenclature adoptée relève de Martin, avec quelques simplifications :

- L_n indique la lexie, qui peut être une unité du lexique général ou bien un terme ;
- Sⁿ indique le genre prochain ou un hypéronyme qui décrive L_n;
- sⁿ₁, sⁿ₂, sⁿ₃ etc. indiquent les différences spécifiques appartenant à L_n, c'est-àdire l'ensemble de ses sèmes.

Par exemple:

- Bourse (L_1) = petit sac (S^1) de cuir (s^1_1) , de peau (s^1_2) ou d'étoffe (s^1_3) , utilisé (s^1_4) pour porter (s^1_5) sur soi (s^1_6) des pièces de monnaie (s^1_7) .
- Bourse (L₂) = lieu (S²) d'échange (s²₁) de valeurs (s²₂) financières (s²₃).

Le fait que L_2 soit un terme ne présente aucun problème dans la typologie de Martin. Selon notre formalisation du terme (cf. 2.1.2), L_2 peut être identifié avec la forme du terme et la somme de [genre prochain (S^2) + sèmes (s_n^2)] avec le concept de celui-ci :



Passons en revue maintenant les quatre types de lien retenus, en les appliquant à des exemples issus du cycle de vie de l'unité lexicale « bourse » (annexe 1) et à d'autres termes appartenant au corpus. Pour aller plus loin, pour chaque type nous essayerons de mentionner, au besoin de notre recherche, des sous-catégorisations selon l'inclusion partielle ou totale entre unités.

2.3.1 Relation de restriction de sens

Ce lien se concrétise en ajoutant des sèmes spécifiques qui rendent le sens de L_2 plus spécifique que le sens de L_1 :

- $L_1 = S^1 + S^1_1$
- $L_2 = S^2 + S_1^2 + S_2^2$

Où $S^1 = S^2$ et $s^1_1 = s^2_1$. Par conséquent, $L_2 = L_1 + s^2_2$, où ce dernier sème est contenu dans L_1 en constituant donc l'un de ses hyponymes, avec le résultat d'une restriction du sens global. Ce type de relation implique souvent une inclusion totale ou « matérialisée » entre lexies. Par exemple :

- Courtier (L_1) = Personne (S^1) agissant (s^1) d'intermédiaire (s^1) pour le compte (s^1) de tiers (s^1) pour des opérations (s^1) de marché (s^1) .
- Courtier (L₂) = Personne (S²) agissant (s²₁) d'intermédiaire (s²₂) pour le compte (s²₃) de tiers (s²₄) pour des opérations (s²₅) de marché (s²₆) financier (s²₇).

Ici L_1 et L_2 partagent leurs genres prochains ($S^1 = S^2$) et tous leur sèmes communs (de $s^1_1 = s^2_1$ à $s^1_6 = s^2_6$); il en résulte que $L_2 = L_1 + s^2_7$. Il s'agit ici de deux termes, le premier relevant du domaine du Commerce et le deuxième du domaine de la Finance; cependant le marché financier est un type de marché commercial, donc s^2_7 est un hyponyme de s^1_6 et le résultat est que le sens global de L_2 est plus restreint par rapport à L_1 .

Un type particulier de restriction de sens est représenté par les euphémismes, une figure rhétorique « par laquelle on adoucit ou atténue une idée dont l'expression directe aurait quelque chose de brutal, de déplaisant » (TLFi). Dans ce cas il y a une inclusion de sens souvent partielle entre les composantes centrales de deux lexies ayant un hyperonyme en commun par contiguïté ou par analogie. Par exemple :

- Optimisation (L₁) = Action (S¹) de rendre (s¹₁) optimale (s¹₂) quelque chose (s¹₃) afin d'obtenir (s¹₄) les meilleures (s¹₅) conditions (s¹₆) d'utilisation (s¹₇), de rendement (s¹₈).
- Optimisation (L₂) = Processus (S²) calculé (s²₁) d'investissement (s²₂) pour rendre (s²₃) optimale (s²₄) la fiscalité (s²₅) des entreprises (s²₆) afin de payer (s²₇) moins (s²₈) d'impôts (s²₉).

Le sens global de L₁ peut être inclus dans L₂, pour mieux dire L₂ est l'application de L₁ pour obtenir une finalité restreinte (faire payer moins d'impôts aux entreprises). L'unité lexicale « optimisation » porte en soi une connotation positive en langue générale (L₁) et, au début, aussi dans le sous-domaine de la fiscalité (L₂). L'optimisation fiscale est un néologisme qui naît pour désigner une pratique visant à profiter, entre autre, des niches fiscales, c'est-à-dire des « lacunes ou vides législatifs permettant d'échapper à l'impôt sans être en infraction » (VEF). Comme le montre Seoane (2016 : 281), ce terme commence à s'étendre dans la presse généraliste avec les enquêtes sur les scandales fiscaux des multinationales liées aux paradis fiscaux : il en résulte qu'au fil du temps « la tournure se charge d'une connotation idéologique qui lui attribue une dimension euphémisante, volontiers cotextualisée négativement » (ibid.). Le terme subit donc un glissement sémantique en devenant « objet du désaccord » et en se chargeant de connotations sociopolitiques: contribuables riches versus contribuables lambda, grandes entreprises versus États (*ibid.* : 284 ; 287). Bien que dans la limite de la légalité, le concept de ce terme est apparenté de plus en plus à des phénomènes de fraude et d'évasion; si l'on considère cette recatégorisation négative, il devient évident que le sens de L₁ inclus dans L₂ acquiert une connotation euphémique, atténuante du fait que « obtenir les meilleurs conditions de rendement » dans le domaine fiscale signifie œuvrer au bord de la légalité. Même si a posteriori, si l'on retient le glissement de sens subi par L₂ au fil du temps, en synchronie le lien entre L₁ et L₂ est une relation d'inclusion de sens de type euphémique.

2.3.2 Relation d'extension de sens

Il y a extension de sens lorsque le sens global ou partiel de la lexie de départ est contenu dans le sens global de la lexie d'arrivée, autrement dit le sens de L_2 est plus large que le sens de L_1 :

- $L_1 = S^1 + S^1_1 + S^1_2$
- $L_2 = S^2 + S_1^2$

Si l'ensemble de $[S^1 + s^1_1 + s^1_2]$ peut être considéré comme un hyponyme de l'ensemble de $[S^2 + s^2_1]$ alors il y a une inclusion totale ou matérialisée de L_1 dans L_2 ; l'extension de sens se réalise aussi avec l'effacement d'un sème spécifique appartenant à L_1 :

$$L_2 = S^1 + S^1_1 - S^1_2$$

Où $[S^1 = S^2]$, $[s^1_1 = s^2_1]$ et s^1_2 est un sème spécifique de L_1 . Dans ce cas l'inclusion de la lexie de départ dans la lexie d'arrivée est seulement partielle.

En tous cas, la condition *sine qua non* qui permet la relation d'extension de sens est que les deux lexies doivent partager les mêmes genres prochains $[S^1 = S^2]$, ce qui marque la différence avec la métonymie. Analysons le passage entre le sens (9.c) et (9.d) que l'unité « bourse » acquière par extension de sens (annexe 1) :

- Bourse (L_1) : ensemble des valeurs (S^1) en argent (s^1_1) dont on peut disposer (s^1_2) .
- Bourse (L₂): ensemble des valeurs (S²) en argent (s²₁), en valeurs mobilières (s²₂) et immobilières (s²₃), dont on peut disposer (s²₄).

Ici le sens global de L_1 , c'est-à-dire $[S^1 + s^1_1 + s^1_2]$ est contenu dans L_2 , car $[S^1 = S^2]$ et $[s^1_1 = s^2_1]$. Le sens de « disponibilité en argent » de Bourse (L_1) est donc seulement l'une des disponibilités que le sens de Bourse (L_2) est arrivé à désigner, par conséquent il y a une inclusion totale de la lexie de départ dans la lexie d'arrivée.

2.3.3 Relation de métonymie

Ce lien est possible quand la lexie de départ peut être placée entre les sèmes spécifiques de la lexie d'arrivée, en raison d'un rapport de contiguïté ou d'intersection entre les concepts des lexies :

- $L_1 = S^1 + S^1_1 + S^1_2$
- $L_2 = S^2 + s_1^2 + L_1$

Si l'inclusion de L_1 est totale ou matérialisée dans L_2 il s'agit d'une métonymie **forte** $[L_2 = S^2 + s^2_1 + (S^1 + s^1_1 + s^1_2)]$ si cette inclusion est seulement partielle, il en résulte alors une métonymie **faible** $[L_2 = S^2 + s^2_1 + (S^1 + s^1_1)]$: en tous cas, les deux genres prochains S^1 et S^2 doivent être différents. La littérature fournit nombre de catégorisations des métonymies selon le rapport de contiguïté entre les sens des lexies (p. ex. partie/tout, contenant/contenu, cause/effet), toutefois elles sont souvent partielles et liées aux cas les plus fréquents de sorte qu'on ne puisse pas s'appuyer sur une typologie exhaustive systématiquement utilisable (Arnaud 2011). La formalisation issue de Martin nous permet de ne pas dépendre d'une catégorisation des métonymies par typologie sémantique des rapports de sens entre lexies, même si une telle relation est toujours identifiable, car « classer n'est pas expliquer, mais classer aide à expliquer » (*ibid*. 514). Pour cette raison il est approprié de citer *a posteriori* le rapport de contiguïté qui justifie le transfert de sens par métonymie, comme par exemple le rapport objet/lieu entre « bourse » (9.d) et « bourse » (9.e) (annexe 1) :

- Bourse (L_1) : ensemble des valeurs (S^1) en argent (s^1) , en valeurs mobilières (s^1) et immobilières (s^1) , dont on peut disposer (s^1) .
- Bourse (L_2) = lieu (S^2) d'échange (s^2_1) de valeurs financières (s^2_2) .

Où $[S^1 \neq S^2]$ et $[s^2_2 = L_1]$, ce qui donne $L_2 = S^2 + s^2_1 + L_1$. Ou encore le rapport lieu/ensemble des personnes y travaillant, entre « bourse » (9.e) et « bourse » (9.g) :

- Bourse (L₁) = lieu (S¹) d'échange (s¹₁) de valeurs (s¹₂) financières (s¹₃).
- Bourse (L_2) = ensemble (S^2) des professionnels (s^2) de la bourse (s^2) .

Où aussi dans ce cas $[S^1 \neq S^2]$ et $[s^2_2 = L_1]$, ce qui donne $L_2 = S^2 + s^2_1 + L_1$.

2.3.4 Relation de métaphore

D'un point de vue formel, ce lien de polysémie se réalise quand entre les deux lexies il existe un rapport de similitude motivée par une analogie concernant au moins l'un de leurs sèmes spécifiques :

- $L_1 = S^1 + S^1_1 + S^1_2$
- $L_2 = S^2 + S_1^2 + S_2^2$

Où $[S^1 \neq S^2]$ et, par exemple, s^1_2 est égal ou présente une relation logique avec s^2_1 . Il s'ensuit que les deux lexies entretiennent donc un rapport de similitude qui justifie la métaphore ; les sèmes partagés par les deux unités peuvent relever d'une entité concrète ou abstraite. Le rapport de similitude relève de la linguistique analogique et se base sur l'analogie entendue comme « toute structure ou tout processus impliquant des similarités significatives, c'est-à-dire qui tendent vers l'identité, mais sans jamais l'atteindre » (Monneret, Desmedt, Michel 2015 : 18). Par exemple :

- Poulin (L₁) = Jeune cheval (S¹) mâle (s¹₁) nécessitant (s¹₂) dans les premiers mois (s¹₃) de sa vie (s¹₄) de l'aide (s¹₅) de sa mère (s¹₆).
- Poulin (L₂) = Membre (S²) du personnel (s²₁) d'une entreprise (s²₂) bénéficiant (s²₃) de l'aide (s²₄) d'un mentor (s²₅).

Où $[S^1 \neq S^2]$ et $[s^1{}_5 = s^2{}_4]$, avec en outre une similitude entre $s^1{}_6$ et $s^2{}_5$. La métaphore peut aussi s'étendre aux termes associés, comme nous l'avons vu pour le passage du terme « virus » dans le domaine de l'informatique (cf. 1.1). De même, un poulain fait partie des « écuries » d'un manager, ce qui montre que ce type de relation est facilement exploitée dans les quatre types de mouvement lexical, surtout dans la terminologisation et dans le passage inter-domanial : rappelons-nous que le langage économique doit beaucoup aux sciences dures telles que la biologie, la médecine etc. La métaphore en terminologie est sans doute l'outil le plus productif pour la création de nouveaux sens, tant qu'elle a été objet de nombre d'études visant à en reconnaître son statut et ses fonctions à l'intérieur des langues techniques. Il convient alors d'approfondir brièvement les caractéristiques de cette figure.

a. La métaphore terminologique

La métaphore est une figure de style très employée parmi les procédés de rattachement de sens à fins néologiques, grâce à sa capacité de transférer (du grec *metaphérô*, transporter) un concept d'un domaine connu dans un domaine conceptuel moins intelligible en raison d'un rapport d'analogie. Les avantages de cette fonction explicative et évocatrice justifient l'essor de la métaphore dans la langue commune et dans la vulgarisation scientifique destinée au grand public, représentant un outil efficace de banalisation lexicale (cf. 2.2.1). Toutefois, à l'intérieur d'un domaine spécialisé, une métaphore peut-elle assumer le statut de terme? Pourquoi les langues spécialisées usent-elles amplement d'un procédé qui, par sa nature de pivot entre concepts différents, accroît la polysémie et menace donc la bi-univocité entre forme et concept?

À ses débuts, la terminologie se méfiait de la métaphore, considérée comme « une entité non rationnelle tendant vers des représentations floues dite subjectives, dénuée de rigueur scientifique et enfin porteuse d'ambiguïté » (Oliveira 2005). Malgré cela, ces derniers temps l'approche relevant de la linguistique cognitive semble légitimer le rôle de la métaphore qui, quoiqu'elle reste un « emprunt imagé », peut devenir « l'expression d'un nouveau concept » (Assal 1994 : 235) lorsque son usage est bien réglé et exploité par les spécialistes d'un domaine donné. Ce type de métaphore, dénommée dorénavant terminologique, relève des « métaphores conceptuelles » conçues par Lakoff et Johnson (1985) où celles-ci sont un outil propre à la capacité de l'être humain de comprendre des concepts abstraits au moyen d'images linguistiquement représentées.

Maintenant qu'on a donné une identité précise de la métaphore terminologique en tant qu'outil cognitif exploité par les terminologues et les spécialistes, il semble utile de montrer un exemple du fonctionnement de la métaphore terminologique dans le domaine de notre recherche, en suivant les procédés méthodologiques d'Oliveira (2005). Soit le terme « barattage », il est d'abord nécessaire d'identifier le concept du domaine source (15.a) et le concept du domaine cible (15.b) :

(15) a. [Alimentaire] Technique qui consiste à extraire le beurre à partir de la crème dans une baratte, au moyen d'une agitation forcée par une répétition de mouvements mécaniques (TLFi).

(15) b. [Finances] Technique qui consiste à multiplier les commissions de mouvement, dans le cadre d'une gestion de portefeuille, au profit du gestionnaire et au détriment du client (VEF).

Comme nous l'avons formalisé ci-dessus, le transfert métaphorique est un procédé partiel où seulement une partie des éléments caractéristiques du concept source est accueillie par une partie des caractéristiques du concept cible en raison d'une analogie. Donc la compréhension de la métaphore réside dans la reconnaissance des éléments communs et dans l'exclusion des éléments de divergence, ainsi comme dans la connaissance du domaine source. Par conséquent, on retient du concept (15.a) l'idée d'action, de mouvement répétitif, d'extraction d'une entité au détriment d'une autre et on exclu tous les éléments alimentaires ; parallèlement on retient du concept (15.b) une multiplication d'opérations, une partie qui l'emporte sur une autre partie et on exclu tous les éléments financiers et les personnes impliquées. Telles propriétés communes font partie d'un nouvel espace conceptuel, un « espace mixte, où nous vérifions l'association, le mélange de représentations » (Oliveira 2005) que chacun des deux concepts porte en soi. Ce type de métaphore est dénommée interactive car elle nécessite d'une inférence des propriétés communes de deux concepts apparemment contradictoires; elle s'oppose à la métaphore comparative, qui se fonde sur une analogie évoquant la symétrie et qui, d'après Oliveira, répond à la structure [X1 est X2], où X1 est déterminé ou identifiable à partir de X2. Ce type de figure « présente une cohérence qui permet une interprétation littérale » (ibid.), contrairement à la métaphore interactive qui joue sur une contradiction apparente (et en réalité partielle) entre concepts différents.

Soit l'exemple du terme « capitaux flottants » (en 6 et repris ici en 16), dont le concept est :

(16) [Finances] Capitaux en quête de placements permettant la meilleure rentabilité à court terme quels que soient la place financière, la monnaie et le placement (VEF).

Ici X2 est représenté par « flottant », une propriété physique qui évoque au sens figuré quelque chose de mobile, de variable, qui n'est pas fixé ou déterminé. Ici il n'y a pas un conflit entre concepts mais une analogie entre deux objets où « flottant » détermine par métaphore la nature des « capitaux » (X1).

Nous avons expliqué le statut de la métaphore terminologique et le fonctionnement qui lui permet de créer un nouveau concept à l'intérieur d'une langue spécialisée. Bien que cette figure de style contribue à accroître la polysémie d'un terme et donc à étendre son ambiguïté, elle connaît un grand succès auprès des spécialistes en raison des fonctions qu'elle peut accomplir. Resche (2002 : 103) identifie une fonction **constitutive** capable de conceptualiser, de formaliser une nouvelle théorie et d'aider les spécialistes à concevoir un nouvel angle d'approche à appliquer à leur domaine. Dans un deuxième moment, la métaphore remplit aussi une fonction de **médiation** entre les spécialistes et le reste de la communauté linguistique, en simplifiant la compréhension de la théorie. On retrouve ces deux fonctions aussi dans Giaufret et Rossi (2013) :

« D'une part, elle [la métaphore] permet la transmission efficace et rapide des connaissances techniques et scientifiques, par le biais de l'analogie [...] D'autre part, la métaphore joue également dans les sciences un rôle de modélisation des connaissances, la métaphore étant le seul support dénominatif valable pour une notion donnée ».

b. Relations logiques et relations ontologiques

Pour légitimer notre typologie employée à fin d'analyse terminologique, il est convenable d'inscrire ces liens de polysémie à l'intérieur de deux grands types de relations entre concepts issus de l'enseignement de Wüster (1976), le « père » de la terminologie moderne : les relations **logiques** et les relations **ontologiques**. Nous adoptons ce classement car nous avons exclu la répartition en polysémie d'acception et polysémie de sens de Martin (1983), puisque le principe d'inclusion totale sur lequel celle-ci s'appuie n'est souvent pas systématique (cf. 2.3).

Les relations logiques se fondent sur une ressemblance entre concepts qui se manifeste par une inclusion plus ou moins partielle de leurs caractères communs ; c'est le cas des relations hiérarchisées entre un concept générique et un autre plus spécifique. Dans la direction générique-spécifique, le premier concept « confère tous ses caractères au second, mais [...] l'inverse n'est pas vrai » (Cabré 1998 : 177) car celui-ci contient en plus des sèmes propres à lui seulement. On peut identifier ici la relation de restriction de sens où, comme on l'a montré (cf. 2.3.1), intervient une inclusion qui rend parfois une lexie l'hyponyme de l'autre ; à l'envers, dans la direction spécifique-générique on peut reconnaître la relation d'extension de sens (cf. 2.3.2). Les relations logiques reposent

non seulement sur des rapports d'inclusion plus ou moins partielle entre concepts, mais aussi sur la combinaison de leurs sèmes spécifiques qui présentent une correspondance ou bien une similitude : c'est le cas de la métaphore (cf. 2.3.4).

Les relations ontologiques s'appuient en revanche sur un contact entre concepts, qui repose sur une contigüité dans l'espace entre des caractères spécifiques aux deux lexies (relations de coordination) : ici on trouve par exemple les relations partie/tout, matière/objet, portion/masse. Les relations ontologiques reposent aussi sur une succession d'évènements dans le temps (relations d'enchaînement), comme les relations cause/effet, phase/processus (*ibid*. 179). À partir de ces considérations on peut insérer le lien de métonymie entre ce deuxième type de relations (cf. 2.3.3).

Relations logiques	Restriction	Extension	Métaphore		
	Rapport d'inclusion totale ou partielle entre concepts ou de combinaison de leurs sèmes spécifiques par correspondance/similitude				
	Relations ntologiques Rapport de contiguïté dans l'espace (coordination) ou de succession d'évènements dans le temps (enchaînement)				
Relations ontologiques					

2.4 Relations entre les deux axes d'analyse

Nous avons jusqu'ici présenté les deux axes sur lesquels sont analysés les termes dans le chapitre suivant : les quatre mouvements lexicaux et les réalisations possibles de la polysémie. Il ne reste qu'à évoquer les rapports entre ces deux ensembles, lesquels interagissent entre eux souvent selon des combinaisons privilégiées qu'on observe aussi dans le traitement du corpus et qui peuvent être résumées de la manière suivante :

- Le lien de restriction de sens s'observe en général dans un mouvement LG/LS lors d'un processus de terminologisation, toutefois il nous semble difficile de le voir utilisé lors d'un mouvement LS/LG, car le phénomène de déterminologisation porte en soi une « banalisation » du lexique spécialisé qui conduit à des extensions de sens s'éloignant parfois considérablement du concept de la lexie originaire (cf. 2.2.1).
- Le lien d'extension de sens bien d'adapte à tout mouvement lexical, sauf à la terminologisation qui se fonde souvent sur une restriction de sens. Il est par contre récurrent dans la déterminologisation et dans le transfert inter-domanial, qui retient seulement l'aspect général d'un concept en supprimant les sèmes spécifiques du domaine source, pour les substituer éventuellement avec des sèmes spécifiques du domaine cible.
- Le lien de métonymie est présent dans tout mouvement lexical, surtout la terminologisation et le mouvement intra-domanial D₁/D₁. Dans le mouvement inter-domanial D₁/D₂ il est toutefois prévisible que les métonymies soient en majorité de type faible, voire partielles, afin d'éliminer les sèmes spécifiques propres au domaine de L₁ et inclure dans L₂ seulement les éléments de contiguïté avec le domaine cible.
- Le lien de métaphore est très productif et facilement utilisable dans les quatre types de mouvement lexical, surtout dans la terminologisation et dans le passage interdomanial. Comme le remarque Oliveira (2005), « la métaphore en terminologie se fonde sur une expérience inter-domaniale, c'est-à-dire qu'elle opère une projection entre domaines conceptuels ». Cette considération est particulièrement pertinente aux fins de notre enquête : la métaphore terminologique, en cohérence avec les mouvements lexicaux que nous avons pris comme référents de notre démarche méthodologique, est un instrument de changement de sens qui favorise le passage d'une même forme entre domaines différents. Il s'agit sans doute de l'outil le plus

employé pour la création de nouveaux sens, tant qu'on reconnaît son statut et ses fonctions à l'intérieur des langues techniques ; parmi celles-ci on reconnaît aussi une fonction de médiation où la métaphore est un outil de banalisation lexicale. Celle-ci étant l'une des facettes que la déterminologisation peut assumer (cf. 2.2.1) on peut conclure que la métaphore, si utilisée consciemment au service de la vulgarisation, peut avoir du point de vue lexicale une fonction **déterminologique**.

Chapitre 3

Analyse du corpus

Ce chapitre est consacré au traitement d'un ensemble de données extraites de ressources terminologiques ; la méthode d'analyse sera la suivante : après avoir comparé le concept source avec le concept cible que chaque entrée accueille par polysémie, on décrira la relation qui unit ces concepts selon nos deux axes d'analyse. D'un côté, on lui attribuera l'une des quatre catégories de mouvements lexicaux selon la provenance du sens originaire et la destination du sens nouveau (terminologisation, déterminologisation, échange intra-domanial, échange inter-domanial); de l'autre côté, en fonction de la nature de leur changement de sens, les termes se verront inscrire à l'intérieur de l'un des liens de polysémie retenus (restriction de sens, extension de sens, métonymie et métaphore). À côté des relations qui unissent des termes monolexicaux, nous porterons notre attention sur les mouvements impliquant des unités polylexicales dont l'un des composants est issu d'un lien de polysémie : en effet l'analyse révèle l'existence d'une quantité non négligeables de termes polylexicaux dont le mouvement est partiel, c'est-àdire il concerne seulement l'un de ses composants tandis que les autres sont déjà attestés dans le domaine (p. ex. « capitaux flottants »). Par ailleurs, il existe des collocations ou des séquences de combinatoire libre en langue générale qui sont figées en langue spécialisée en devenant des termes (p. ex. « conditions privilégiées »). Par conséquent, on a décidé de dédier un paragraphe pour chacun de ce type d'unités hybrides par rapport à notre catégorisation par mouvement lexicaux. D'une manière générale, outre les résultats quantitatifs issus de l'analyse du corpus, on présente des exemples qualitatifs de traitement de termes particuliers : l'analyse exhaustive de toutes les unités retenues se trouve dans l'annexe 2.

3.1 Composition et traitement du corpus

Le corpus correspond au *Vocabulaire de l'Économie et des Finances* (VEF) mis au point en 2006 par la Commission générale de terminologie et de néologie (aujourd'hui Commission d'enrichissement de la langue française). Il s'agit d'un ensemble de termes avec leur définition relevant du domaine de l'économie et des finances, généralement absents des dictionnaires généraux ou s'y trouvant avec un sens différent de celui qu'ils

ont dans ce domaine particulier (VEF 2006 : 2), ce qui révèle l'existence d'une pluralité de sens pour une même forme. Les termes, proposés par les différentes commissions spécialisées de terminologie et de néologie, ont reçu l'approbation de la part de la Commission générale et de l'Académie française. De même, leur publication sur le Journal officiel de la République française rend leur emploi obligatoire à la place des équivalents étrangers, en cohérence avec une politique linguistique d'enrichissement de la langue. À partir de l'ensemble des entrées du vocabulaire, chacune desquelles est classée par domaine d'emploi (économie générale, finances, économie et gestion d'entreprise), nous avons retenu seulement les termes appartenant au domaine des finances (185 en total), en excluant successivement tous ceux qui ne présentent pas de relations polysémiques totales ou partielles, pour un total de 65 termes analysés. Les donnés linguistiques relevant du lexique général sont tirées du Trésor de la Langue Française informatisé (TLFi): en cas de polysémie de l'unité en langue générale, nous avons isolé exclusivement le sens qui se rapproche le plus du concept spécialisé avec lequel il est mis en relation dans notre étude. En outre, dans le cas d'un échange entre domaines différents, ceux-ci sont quantifiés et leurs concepts identifiés à partir du *Grand Dictionnaire Terminologique* (GDT).

3.2 Termes monolexicaux

Les termes monolexicaux sont totalement objet de l'un des mouvements lexicaux : nous en avons repéré 34, environ le 18,4% du total des termes du corpus.

a. Premier axe d'analyse par mouvements lexicaux

- Parmi eux, 20 sont issus d'un procédé de terminologisation (Accord, Ancrage, Arrangeur, Attaquant, Comptant, Couverture, Crémaillère, Défaisance, Démembrement, Division, Écart, Épreuve, Flottant, Négociant, Notation, Picorage, Rallonge, Rattachement, Surréaction, Transfert). Par exemple :

• Entrée : Ancrage.

Concept source: (17.a) [Langue générale] *Lien étroit figuré* (TLFi).

Concept cible: (17.b) [Finances] *Lien fixe entre deux monnaies, avec possibilité de fluctuations très limitée par rapport à un cours central* (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation.

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens. L'unité ayant déjà été métaphorisée en langue générale, le concept (17.b) représente l'un des liens figurés accueillis par le concept (17.a).

Notes: on a déjà eu l'occasion de traiter ce terme (cf. 2.2.1), qui naît dans le domaine de la Marine pour être déterminologisé par métaphore vers le lexique général, où il a acquis le sens figuré de « lien étroit » (17.a). Au fil du temps le terme du lexique de la Marine s'est vu supplanter par le nouveau terme « mouillage », tout en survivant dans la langue commune où il s'est définitivement lexicalisé. Ce nouveau sens général de « lien étroit » a été postérieurement terminologisé par nombre de domaines différents (le GDT en reconnaît vingt-sept en total). Les différents termes spécialisés « ancrage » appartenant aux différents domaines d'emploi partagent entre eux le même rapport de parenté qui les rattache au sens (17.a) du lexique général : pour cette raison il subsiste entre eux une relation de polysémie et non une simple homonymie.

9 termes relèvent d'un mouvement inter-domanial (*Affacturage, Affacturer, Affactureur, Courtier, Écorage, Écorer, Extraterritorial, Fiduciaire, Fiducie*). Parmi ceux-ci, 6 termes sont issus du domaine juridique ou migrent dans celui-ci (*Affacturage, Affacturer, Affactureur, Extraterritorial, Fiduciaire, Fiducie*), ce qui révèle une influence particulière entre ces deux domaines. 2 termes sont originaires du domaine de la pêche (*Écorage, Écorer*) et le dernier du domaine commercial (*Courtier*). Par exemple :

• Entrée : Affacturage.

Concept source: (18.a) [Finances] Opération ou technique de gestion financière par laquelle, dans le cadre d'une convention, une entreprise gère les comptes clients d'entreprises en acquérant leurs créances, en assurant le recouvrement pour son propre compte et en supportant les pertes éventuelles sur des débiteurs insolvables (VEF).

Concept cible: (18.b) [Droit] *Contrat réglementant une opération d'affacturage* (GDT).

Catégorie de mouvement lexical : échange inter-domaniale.

Typologie de lien de polysémie : métonymie forte, où le concept cible inclut la totalité du concept source.

Notes : ce terme naît dans le domaine de la finance suite à un calque de l'anglais factoring. Loin d'être un simple usage d'un terme financier dans le domaine du droit, le concept cible se charge d'éléments juridiques qui *a priori* ne relèvent pas de la sphère financière, une opération d'affacturage étant réglementée sous forme de contrat stipulé entre plusieurs parties se soumettant à la juridiction compétente.

- Finalement, 5 termes sont issus d'un échange intra-domanial (*Arbitrage, Fixage, Prisée, Priser, Priseur*). Dans notre catégorisation on retient diachroniquement le dernier échange lexical, même s'il existe des précédents mouvements inter-domaniales (*Arbitrage, Prisée, Priser, Priseur*) ou de terminologisation (*Fixage*). Par exemple :
- Entrée : Prisée.

Concept source: (19.a) [Finances] *Fixation d'un prix en réponse à une demande sur un marché* (VEF).

Concept cible: (19.b) [Finances] Fixation de la valeur d'un bien ou d'un instrument financier à un moment donné, pour des raisons comptables, que ce soit sur un marché organisé ou un marché de gré à gré (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : échange intra-domanial.

Typologie de lien de polysémie : Restriction de sens entre, le concept cible étant limité aux instruments financiers.

Notes : Le terme financier (19.a) est à son tour le résultat d'un précédent échange interdomanial avec le domaine juridique, où le concept source dans celui-ci indique une « estimation d'un bien mobilier par un commissaire-priseur ou un greffier de justice de paix, lors d'une vente aux enchères ou d'un partage » (TLFi). Le lien de polysémie qui conduit au sens (19.a) est l'extension de sens, car le concept cible s'étend à l'ensemble du marché et non seulement à une vente aux enchères ou un partage. En outre, ce terme donne par conversion aussi les termes **priser** (l'action qui conduit à la prisée) et **priseur** (l'agent du verbe priser). Ces deux se trouvant également dans le domaine juridique, ils doivent être considérés comme polysémiques tant par rapport au lexique juridique comme au lexique financier.

b. Deuxième axe d'analyse par liens de polysémie

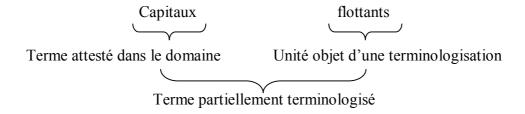
Si l'on considère notre deuxième axe d'analyse concernant les réalisations possibles de la polysémie qui justifient de facto un rattachement d'un nouveau sens spécialisé à une forme déjà existante, on observe 15 cas de restriction de sens (Accord, Ancrage, Arbitrage, Courtier, Défaisance, Démembrement, Division, Écart, Extraterritorial, Fiduciaire, Fiducie, Négociant, Notation, Rallonge, Transfert), 10 procédés de transfert métaphorique (Arrangeur, Attaquant, Couverture, Crémaillère, Écorage, Écorer, Flottant, Picorage, Rattachement, Surréaction), 5 cas de métonymie (Affacturage, Affactureur, Épreuve, Fixage) et 4 cas d'extension de sens (Comptant, Prisée, Priser, Priseur).

Termes monolexicaux				
Axe a.	terminologisation	éch. inter-domanial	éch. intra-domanial	
	58,8%	26,5%	14,7%	
Axe b.	restriction de sens	métaphore	métonymie	
	44,1%	29,4%	26,5%	

3.3 Termes polylexicaux

3.3.1 Termes polylexicaux partiellement objet d'un mouvement lexical

Dans le chapitre précédent (2.2.1) nous avons évoqué la possibilité d'un mouvement lexical ne concernant qu'une partie des constituants d'un terme polylexical, notamment dans le cas de la terminologisation. Prenons l'exemple de « capitaux flottants » : il ne s'agit pas d'un terme importé du lexique général dans son intégralité mais il se présente sous forme d'hybride.



L'étude a révélé 18 de ces hybrides, environ le 10% des termes du corpus (Accord à taux différé, Accord à taux futur, Action reflet, Bail financier, Banque universelle, Barattage financier, Capitaux flottants, Chalandage fiscal, Détente fiscale, Échange financier, Habillage de bilan, Marché gris, Niche fiscale, Resserrement de crédit, Taux de flambage, Taux plafond, Taux plancher, Valeur vedette). Du point de vue morphologique, le terme polylexical se compose parfois d'un terme spécialisé et déjà attesté dans le domaine accompagné d'un adjectif terminologisé du lexique général, ce qui implique une restriction de sens qui fait du terme polylexical un hyponyme du terme originaire monolexical (Action reflet, Banque universelle, Capitaux flottants, Marché gris, Taux de flambage, Taux plafond, Taux plancher, Valeur vedette). Par exemple une « action reflet » est un type particulier d'action, un « marché gris » un type particulier entre tous les types de marché existants. Dans les exemples qui suivent, le concept source est celui de l'unité concernée par le mouvement lexical (signalée en gras dans l'entrée), tandis que le concept cible est celui de la totalité du terme polylexical :

• Entrée : Valeur vedette.

Concept source: (20.a) [Langue générale] *Lieu ou situation qui attire l'attention, bien en vue* (TLFi).

Concept cible: (20.b) [Finances] Titre coté d'une société censée disposer d'un important potentiel de plus-value et exerçant en conséquence un fort attrait sur les investisseurs (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation de l'unité « vedette » en fonction d'adjectif du terme attesté « valeur ».

Typologie de lien de polysémie : métaphorisation du concept source à l'intérieur du concept cible.

Parfois le terme polylexical se compose d'une unité terminologisée du lexique général ou issue d'un autre domaine à laquelle on ajoute un adjectif relevant des finances, qui inscrit la première unité à l'intérieur de ce domaine et qui au même temps la différencie d'autres domaines différents, par exemple « barattage financier » VS « barattage commercial » (Accord à taux différé, Accord à taux futur, Bail financier, Barattage financier, Chalandage fiscal, Détente fiscale, Échange financier, Habillage de bilan, Niche fiscale, Resserrement de crédit). Par exemple :

• Entrée : Accord à taux différé (ou ATD).

Concept source: (21.a) [Langue générale] *Union établie avec ou entre des personnes*, qui implique *une conformité des pensées, des sentiments, des volontés* (TLFi).

Concept cible: (21.b) [Finances] *Contrat par lequel les partenaires concluent qu'une opération sera réalisée sur la base du taux de marché constaté au moment du dénouement de celle-ci, à une date fixée dans le contrat (VEF).*

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation de l'unité « accord », rattachée au terme attesté « taux différé ».

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens du concept source dans le concept cible.

La nature de ces unités polylexicales est par conséquent partiellement polysémique, dans la mesure où elles sont constituées par des composants issus du lexique général ou aussi bien d'autres domaines.

a. Premier axe d'analyse par mouvements lexicaux

- Dans presque la totalité des cas (16 occurrences) le composant objet de l'échange lexical est issu d'un procédé de terminologisation. Par exemple :
- Entrée : Banque universelle.

Concept source : (22.a) [Langue générale] *Qui s'étend à tout ou à tous ; qui se rapporte, s'applique à l'ensemble des hommes, à la totalité des choses* (TLFi).

Concept cible : (22.b) [Finances] Établissement de crédit qui offre tous les services bancaires à l'ensemble de sa clientèle (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation de l'unité « universelle » en fonction d'adjectif du terme attesté « banque ».

Typologie de lien de polysémie : métaphorisation du concept source à l'intérieur du concept cible.

- Seulement deux cas relèvent d'un échange inter-domanial avec le domaine juridique (*Bail financier*) et commercial (*Chalandage fiscal*). Par exemple :

• Entrée : Bail financier.

Concept source: (23.a) [Droit] Contrat par lequel un propriétaire cède, pour une durée déterminée, le droit d'usage d'un bien mobilier ou immobilier à une partie contre une somme d'argent convenue ou conformément aux conditions stipulées par la loi (GDT).

Concept cible: (23.b) [Finances] Bail à usage professionnel de durée prédéterminée permettant au bailleur de recouvrer au moyen de loyers le coût de l'objet du bail, ainsi qu'un revenu pour son investissement, et donnant au preneur la possibilité de lever une option d'achat stipulée à son profit, mais dont la valeur n'est pas obligatoirement prévue à l'origine du bail (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : échange inter-domanial du terme juridique « bail », rattaché à l'adjectif « financier » qui le spécialise formellement à l'intérieur du domaine cible.

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens du concept source dans le domaine cible.

b. Deuxième axe d'analyse par liens de polysémie

Pour ce qui concerne les liens de polysémie, les termes polylexicales qui s'appuient sur un transfert métaphorique sont 11 (*Action reflet, Barattage financier, Capitaux flottants, Détente fiscale, Marché gris, Niche fiscale, Resserrement de crédit, Taux de flambage, Taux plafond, Taux plancher, Valeur vedette*), ce procédé étant capable de favoriser une compréhension rapide des concepts abstraits. 7 termes sont par contre le résultat d'une restriction de sens (*Accord à taux différé, Accord à taux futur, Bail financier, Banque universelle, Chalandage fiscal, Échange financier, Habillage de bilan*).

Termes polylexicaux				
Axe a.	terminologisation	éch. inter-domanial		
	88,9%	11,1%		
Axe b.	restriction de sens	Métaphore		
	38,9%	61,1%		

3.3.2 Séquences lexicales importées de la langue générale

Un autre type d'unité composée est apparu au cours de l'analyse du corpus, c'est-à-dire une unité polylexicale, plus ou moins figée dans le lexique général ou résultat d'une combinatoire libre, entièrement terminologisée dans le domaine financier, où par conséquent se fige et devient un terme; on en a retenu 14, environ le 7,6% de l'ensemble des termes (Action éclair, Brillant universel, Chef de file, Comité de restructuration, Conditions privilégiées, Conservation internationale, Conservation nationale, Coup unique, Date butoir, Jour le jour (au), Marge de sécurité, Parité (à), Partie prenante, Tour de table). La phraséologie a déjà étudié ce phénomène, en dénommant ce genre particulier d'unités comme des « phraséotermes » (Gréciano 1997 : 190). Analysons donc quelques séquences du lexique général devenues des termes : on peut remonter au sens des locutions ou des collocations très fréquentes dans l'usage à partir d'une seule entrée du dictionnaire de langue générale (p.ex. on trouve la définition de la locution au jour le jour dans l'entrée « jour » du TLFi) ; par contre, dans le cas des combinatoires libres, il est nécessaire de comparer plusieurs entrées (p. ex. les entrées « échange » et « renouvelable »). Finalement, nous distinguons ici différents types de phraséotermes selon leur degré de figement dans la langue générale :

- des locutions figées ayant une unité de sens ; par exemple :
- Entrée : Jour le jour (au).

Concept source: (24.a) [Langue générale] *Expression du court terme et de l'absence de plan* (TLFi).

Concept cible: (24.b) [Finances] Dans le [sous]domaine des pensions, du marché des changes et du marché interbancaire, s'emploie pour désigner une opération dont le début est fixé le jour même et l'échéance au lendemain (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : locution adverbiale entièrement terminologisée à partir du lexique général.

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens du concept source dans le domaine financier du concept cible.

Des collocations, entendues comme des «cooccurrences lexicales restreintes» (Hausmann, Blumenthal 2006 : 3), dont le figement est variable en fonction de leur fréquence en langue générale ; par exemple :

• Entrée : Date butoir.

Concepts sources: (25.a) [Langue générale] de « date » : Moment précis où un événement s'est produit ou se produira et situant cet événement dans le temps et de « butoir » : Objet placé de telle manière qu'il bloque, limite ou règle le mouvement d'un autre (TLFi).

Concept cible: (25.b) [Finances] Date avant laquelle un crédit doit avoir été accordé pour que les échéances de remboursement correspondantes puissent être consolidées dans les accords de restructuration (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : cooccurrence entièrement terminologisée à partir du lexique général, où elle joue sur une métaphorisation du sens originaire de « butoir ».

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens, où le concept source est appliqué dans le concept cible à un particulier délai concernant les crédits.

- Des combinatoires libres choisies d'après le lexique général sans aucune restriction et avec un degré de figement quasi nul. Par exemple :
- Entrée : Conditions privilégiées.

Concepts sources: (26.a) [Langue générale] de « condition » : *Circonstances qui déterminent le caractère ou l'existence d'un phénomène* et de « privilégié » : *Qui bénéficie d'avantages que d'autres n'ont pas* (TLFi).

Concept cible: (26.b) [Finances] *Conditions financières avantageuses par rapport à celles considérées comme normales* (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : cooccurrence entièrement terminologisée à partir du lexique général.

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens, où le concept cible n'est que l'une des typologies de conditions privilégiées auxquelles le concept source peut s'appliquer.

a. Premier axe d'analyse par mouvements lexicaux

Comme il s'agit de séquences du lexique général, le seul mouvement déclenché est la terminologisation. Indépendamment du degré de figement initial que ces types d'unités composées détiennent en langue générale, leur terminologisation dans le lexique financier implique leur figement formel dans ce dernier et le rattachement d'un nouveau concept spécialisé, qui entretient avec le sens source l'un des liens de polysémie retenus.

b. Deuxième axe d'analyse par liens de polysémie

Dans cette catégorie, le lien le plus exploité et la restriction de sens avec 12 occurrences (Action éclair, Chef de file, Comité de restructuration, Conditions privilégiées, Conservation internationale, Conservation nationale, Date butoir, Jour le jour (au), Marge de sécurité, Parité (à), Partie prenante, Tour de table) car le procédé de terminologisation se limite à importer des sens qui souvent ont déjà été métaphorisés en langue générale. Il n'y a donc que deux termes effectivement issus d'un procédé de métaphorisation (Brillant universel, Coup unique).

Séquences lexicales importées de la LG				
Axe a.	Terminologisation			
	100%			
Axe b.	restriction de sens	Métaphore		
	85,7%	14,3%		

Résultats et conclusions

Au cours de ce mémoire, nous considérons avoir proposé un compte rendu des rapports entre terminologie et polysémie discutés dans la littérature récente, en comparant deux approches principales qui s'opposent entre elles : une première « philo-homonymique » affirmant que « la polysémie de la langue commune constitue en terminologie une homonymie » (Cabré 1998 : 83), car « en terminologie, la valeur sémantique d'un terme est établie exclusivement en relation avec le système spécifique dont il fait partie » (*ibid.*: 186), c'est-à-dire en relation avec son domaine. Cette vision conduit à considérer les termes de différents domaines partageant la même forme comme des homonymes, même si entre leurs concepts ils subsistent des rapports de parenté. Une deuxième approche « philo-polysémique », plus récente, légitime ces rapports de parenté en affirmant que les termes peuvent être polysémiques, voire que la polysémie peut être exploitée volontairement pour la création de nouveaux termes au moyen des procédés de restriction de sens, extension de sens, métonymie et métaphore; si ces procédés peuvent accroître l'ambiguïté et ils sont en conflit avec l'idéal de bi-univocité entre forme et sens poursuivi par les terminologues d'école wüsterienne, il existe des avantages en termes de compréhensibilité et de vulgarisation des concepts abstraits. Cette deuxième vision nous conduit à nous éloigner de la première approche forçant l'homonymie en langue spécialisée, car le partage d'une même forme entre plusieurs lexiques spécialisés ou entre un lexique spécialisé et le lexique général est toujours le résultat d'un échange d'unités fondé sur un lien de polysémie entre deux concepts qui présentent des points communs. Pour cette raison nous doutons aussi de l'existence d'une éventuelle homonymie en langue spécialisée entendue cette fois comme le cas des termes de même forme mais dont les concepts n'ont pas de rapports de parenté entre eux.

Lors de notre recherche, nous avons adopté l'approche« philo-polysémique », en élaborant aussi une sémiotique du terme qui puisse accepter son éventuelle polysémie (cf. 2.1.2). On a essayé d'appliquer les considérations théoriques à un lexique spécialisé appartenant au domaine financier, en étudiant toutes les formes avec lesquelles la polysémie peut se révéler, totalement ou bien partiellement, à l'intérieur d'unités terminologiques monolexicales et polylexicales. L'analyse du corpus, qu'on peut trouver dans son intégralité dans l'annexe 2, repère une quantité remarquable de termes

totalement ou partiellement polysémiques, qui concernent plus d'un tiers (36%) du lexique spécialisé considéré. Ces termes sont issus de l'un des quatre mouvements lexicaux qui permettent qu'une forme existante soit rattachée à un autre concept : selon l'appartenance des concepts source et cible on peut discerner la terminologisation (LG/LS), la déterminologisation (LS/LG), l'échange intra-domanial (D_1/D_1) et l'échange inter-domanial (D_1/D_2) ; ces mouvements se concrétisent finalement par les quatre procédés qui règlent les rapports de parenté entre concepts (restriction de sens, extension de sens, métonymie et métaphore).

Cette double catégorisation a constitué les deux axes d'analyse du corpus, à partir de laquelle on peut retenir les résultats suivants :

Dans le lexique financier analysé, la terminologisation est le mouvement le plus employé (82,3%), ce qui révèle un lien étroit entre ce lexique et le lexique général, où ce dernier est particulièrement capable de rendre intelligibles des concepts abstraits en s'appuyant surtout sur la métaphore. Le deuxième mouvement le plus fréquent est l'échange inter-domanial (14,5%), dont l'influence avec le domaine juridique s'étend à la presque totalité des occurrences concernées. Finalement, seulement une petite partie est concernée par un échange intra-domanial (3,2%). Il faut souligner, à l'égard du phénomène de déterminologisation, qu'on n'a pas les moyens d'observer si les termes du corpus nés dans le domaine financier sont employés dans le lexique général d'une telle façon qu'on puisse les considérer des mots attestés dans ce dernier. On a évoqué toutefois le phénomène de la banalisation lexicale, qui constitue un type de déterminologisation (cf. 2.2.1): on peut donc supposer que les termes nés dans le domaine financier pourront faire l'objet, dans un certain moment, d'une vulgarisation affectant dans une certaine mesure la spécialisation du concept originaire et conduisant à des extensions de sens plus ou moins éloignées de celui-ci.

Parmi les liens de polysémie, la restriction de sens est le procédé le plus employé (53,2%) ce qui est cohérent avec le large emploi de la terminologisation, qui s'accompagne à une spécialisation dans le domaine cible d'une unité dont le sens source est plus étendu. La métaphore constitue aussi un lien polysémique très productif (37,1%), dont le pourcentage serait encore plus élevé, car souvent le procédé de restriction de sens spécialise un concept qui a déjà été métaphorisé dans le domaine source, qu'il soit technique ou général ; si elle est en majorité de type interactif entre les

termes monolexicaux, elle devient de type comparatif entre les termes polylexicaux (cf. 2.3.4). La métonymie n'atteint que 8,1%, s'accompagnant souvent d'un échange intradomanial et finalement l'extension de sens ne regarde que 1,6% des termes retenus.

La polysémie peut se révéler de plusieurs façons : elle peut affecter la totalité d'une unité monolexicale, ce qui est le cas le plus fréquent (48,4%) ou bien des unités polylexicales. Entre ces dernières, on peut trouver une polysémie partielle lorsqu'elle n'intéresse que l'un des composants de celles-ci (29%) ou une polysémie affectant les « phraséotermes », c'est-à-dire des séquences plus ou moins figées en langue générale (locutions, collocations, combinatoires libres) qui sont figées en langue de spécialité en devenant des termes (22,6%).

C'est justement cette dernière constatation sur la présence de la polysémie dans des unités terminologiques polylexicales que nous souhaitons puisse constituer le point de départ pour des recherches ultérieures visant à mesurer l'incidence de ce phénomène à l'intérieur des langues spécialisées, incidence qui parfois peut prendre des formes moins évidentes mais néanmoins également importantes.

Bibliographie

ARNAUD, Pierre (2011) – « Détecter, classer et traduire les métonymies (anglais et français) », *Passeurs de mots, passeurs d'espoir: lexicologie, terminologie et traduction face au défi de la diversité*. Archives contemporaines.

ASSAL, Allal (1994) – « La métaphorisation terminologique », *Terminologie et Traduction*, vol. 2. Office des publications officielles des Communautés européennes.

BARQUE, Lucie (2008) – « Description et formalisation de la polysémie régulière du français ». Thèse de doctorat en linguistique. Université Paris 7 Denis Diderot, UFRL laboratoire LaTTiCe.

BEJOINT, Henri et THOIRON, Philippe (2000) – « Le sens des termes », Le sens en terminologie. Presses universitaires de Lyon.

CABRÉ, Maria Teresa (1994) – « Terminologie et dictionnaires », *Meta : journal des traducteurs*. Les Presses de l'Université de Montréal.

CABRÉ, Maria Teresa (1998) – *La terminologie. Théorie, méthode et applications* (traduit du catalan, adapté et mis à jour par M.C. Cormier et J. Humbley). Les Presses de l'Université d'Ottawa.

CALBERG-CHALLOT, Marie (2007) – « Quand un vocabulaire de spécialité emprunte au langage courant : le nucléaire, étude de cas ». *Cahiers du CIEL 2007-2008* [Édition électronique].

DE SAUSSURE, Ferdinand (1916) – *Cours de linguistique générale*. Édition critique, ed. & comm. Tullio De Mauro (1997). Grande Bibliothèque Payot.

DEPECKER, Loïc (2002) – Entre signe et concept : élément de terminologie générale. Presses Sorbonne Nouvelle.

DEPECKER, Loïc (2005) – « Contribution de la terminologie à la linguistique », *La terminologie : nature et enjeux*. Langages, 39^e année, n°157. Éditions Larousse.

DUBUC, Robert (2003) – Manuel pratique de terminologie (4^e édition). Linguatech Ed.

GALISSON, Robert (1978) – *Recherches de lexicologie descriptive : la banalisation lexicale*. Nathan, collection Université, Information, Formation.

GIAUFRET Anna et ROSSI Micaela (2013) – « Métaphores terminologiques, circulation des savoirs et contact entre langues », Signes, Discours et Sociétés [Édition électronique].

GOUADEC, Daniel (1990) - Terminologie: constitution des données. Afnor Gestion.

GRÉCIANO, Gertrud (1997) – « La phraséologie du discours », *La locution : entre langues et usages*. ESN Éditions.

HAUSMANN, Franz Josef et BLUMENTHAL, Peter (2006) – « Présentation : collocations, corpus, dictionnaires », *Collocations, corpus, dictionnaires*. Langue française n°150. Éditions Larousse.

HUMBLEY, John (2005) – « La traduction des métaphores dans les langues de spécialité : le cas des virus informatiques », *Linx*. Revue des linguistes de l'Université Paris Quest Nanterre La Défense.

HUMBLEY, John (2006) – « La néologie : interface entre ancien et nouveau », *Langues et cultures, une histoire d'interface*. Publications de la Sorbonne.

LAKOFF, George et JOHNSON, Mark (1985) – Les Métaphores dans la vie quotidienne. Paris : Minuit.

LERAT, Pierre (1995) – Les langues spécialisées. Presses Universitaires de France.

LERAT, Pierre (1997) – « Approches linguistiques des langues spécialisées », *ASp 15-18*. La revue du GERAS [Édition électronique].

MARTIN, Robert (1983) – Pour une logique du sens. Presses Universitaires de France.

MEYER, Ingrid et MACKINTOSH, Kristen (2000) – « "L'étirement" du sens terminologique : aperçu du phénomène de la déterminologisation », *Le sens en terminologie*. Presses universitaires de Lyon.

MONNERET, Philippe et DESMEDT, Ludovic et MICHEL, Lucy – « L'analogie médicale dans le discours économique », *Terminologie et domaines spécialisés*. Classiques Garnier.

NEVEAU, Franck (2010) – « Les configurations du sens dans la terminographie linguistique », *Les configurations du sens*. Éditions Franz Steiner Verlag.

OLIVEIRA, Isabelle (2005) – « La métaphore terminologique sous un angle cognitif », *Meta 504*. Les Presses de l'Université de Montréal.

OLIVEIRA, Isabelle (2009) – *Nature et fonctions de la métaphore en science. L'exemple de la cardiologie.* Paris: L'Harmattan.

PETIT, Gérard (2003) – « Sémiotique du terme et traduction », *Traduire la langue Traduire la culture*. Sud Editions, Maisonneuve & Larose.

PETIT, Gérard (2009) – *La dénomination : approche lexicologique et terminologique*. Bibliothèque de l'Information grammaticale, n. 65.

PICHT, Heribert - DRASKAU, Jennifer (1985) - *Terminology: an introduction*. University of Surrey.

RÉCANATI, François (1997) – « La polysémie contre le fixisme », *Aux sources de la polysémie nominale*. Langue française n°113. Éditions Larousse.

RESCHE, Catherine (2002) – « La métaphore en langue spécialisée, entre médiation et contradiction : étude d'une mutation métaphorique en anglais économique », *ASp* 35-36. La revue du GERAS.

RESCHE, Catherine (2013) – « Dénominations disciplinaires et nouveaux contours d'un domaine spécialisé : le cas de la science économique », *ASp* 64. La revue du GERAS.

RONDEAU, Guy (1984) – *Introduction à la terminologie* (2^e édition). Éditions Gaëtan Morin.

SEOANE, Annabelle (2016) – « Deux néologismes par glissement sémantique : quand l'euphémisme cristallise », *La linguistique* 52/2. Presses Universitaires de France.

SLODZIAN, Monique (2000) – « L'émergence d'une terminologie textuelle et le retour du sens », *Le sens en terminologie*. Presses Universitaires de Lyon.

WÜSTER, Eugen (1976) – « La théorie générale de la terminologie : un domaine interdisciplinaire impliquant la linguistique, la logique, l'ontologie, l'informatique et les sciences des objets », Essais de définition de la terminologie. Actes du colloque international de terminologie. L'Éditeur officiel du Québec.

Références du corpus

Vocabulaire de l'économie et des finances (Académie française): http://academie-française.fr/files/economie finances 2012.pdf

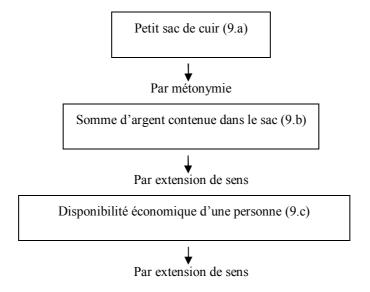
Trésor de la Langue Française informatisé : http://atilf.atilf.fr/

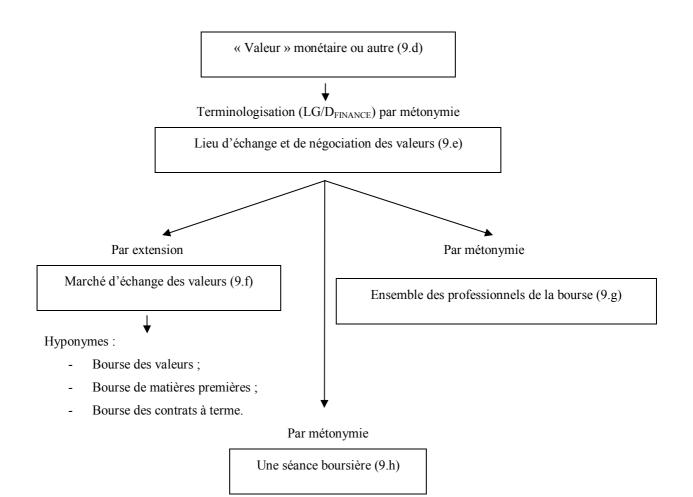
Le Grand Dictionnaire Terminologique : http://www.granddictionnaire.com/

Annexe 1

Soit le cas de figure du cycle de vie de l'unité « bourse » (9), qui naît dans le lexique général pour désigner un « petit sac de cuir, de peau ou d'étoffe que l'on ferme à l'aide d'un petit cordon resserré, utilisé pour porter sur soi des pièces de monnaie » (TLFi). Par métonymie, le contenant a commencé à indiquer le contenu (9.b) et, par extension de sens, non seulement le contenu d'une bourse mais aussi les disponibilités économiques d'une personne à un moment donné (9.c). À ce moment, le mot « bourse » a acquis par extension de sens le concept de « valeurs », entendues comme les disponibilités non seulement en termes d'argent mais aussi de valeur mobilière, titre, obligation, action (9.d). À ce stade ce mot peut être exploité et terminologisé à bénéfice du domaine économique et financier, en effet il commence à apparaître dans les dictionnaires terminologiques avec le sens de « Marché public organisé où se négocient au comptant ou à terme des valeurs mobilières » (GDT). Cette définition étant attribué d'abord au lieu physique des échanges (9.e), après par extension désigne ce type d'activité d'une manière générale (9.f). Le cycle de vie du nouveau terme continue par métonymie, en arrivant à désigner l'ensemble des professionnels de la bourse (9.g) et toujours par métonymie une séance boursière (9.h). Avec le développement et la différentiation des valeurs, le terme « bourse » devient finalement un hypéronyme qui renvoie à la bourse des valeurs proprement dits (actions, obligations etc.), de matières premières (métaux, céréales, biens de consommation en général) ou des contrats à terme.

Cycle de vie et terminologisation de la forme lexicale « bourse »





Annexe 2

Termes monolexicaux entièrement objet d'un mouvement lexical

• Entrée : Accord.

Concept source: [Langue générale] *Union établie avec ou entre des personnes*, qui implique *une conformité des pensées, des sentiments, des volontés* (TLFi).

Concept cible: [Économie et gestion d'entreprise] *négociation, transaction* (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation.

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens, où le concept cible correspond au concept source finalisé strictement à un échange commercial.

Notes : L'unité apparaît également dans d'autres domaines, tels que le droit, la grammaire, la musique : toutefois il n'existe pas ici un échange inter-domanial, les différents termes « accord » relevant, qui par restriction de sens et qui par métaphorisation, du sens source de la langue générale. Néanmoins, les différents termes spécialisés « accord » appartenant aux différents domaines partagent entre eux les mêmes sèmes spécifiques qui les rattachent au sens source de la langue générale : pour cette raison il subsiste entre eux une relation de polysémie et non une simple homonymie.

• Entrée : Affacturage.

Concept source: [Finances] Opération ou technique de gestion financière par laquelle, dans le cadre d'une convention, une entreprise gère les comptes clients d'entreprises en acquérant leurs créances, en assurant le recouvrement pour son propre compte et en supportant les pertes éventuelles sur des débiteurs insolvables (VEF).

Concept cible : [Droit] *Contrat réglementant une opération d'affacturage* (GDT).

Catégorie de mouvement lexical : échange inter-domaniale.

Typologie de lien de polysémie : métonymie forte, où le concept cible inclut la totalité du concept source.

Notes : ce terme naît dans le domaine de la finance suite à un calque de l'anglais factoring. Loin d'être un simple usage d'un terme financier dans le domaine du droit, le concept cible se charge d'éléments juridiques qui *a priori* ne relèvent pas de la sphère

financière, une opération d'affacturage étant réglementée sous forme de contrat stipulé entre plusieurs parties se soumettant à la juridiction compétente.

• Entrée : Ancrage.

Concept source: [Langue générale] *Lien étroit figuré* (TLFi).

Concept cible: [Finances] *Lien fixe entre deux monnaies, avec possibilité de fluctuations très limitée par rapport à un cours central* (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation.

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens. L'unité ayant déjà été métaphorisée en langue générale, le concept cible représente l'un des liens figurés accueillis par le concept source.

Notes : on a déjà eu l'occasion de traiter ce terme (cf. 2.2.1), qui naît dans le domaine de la Marine pour être déterminologisé par métaphore vers le lexique général, où il a acquis le sens figuré de « lien étroit ». Au fil du temps le terme du lexique de la Marine s'est vu supplanter par le nouveau terme « mouillage », tout en survivant dans la langue commune où il s'est définitivement lexicalisé. Ce nouveau sens général de « lien étroit » a été postérieurement terminologisé par nombre de domaines différents (le GDT en reconnaît vingt-sept en total). Les différents termes spécialisés « ancrage » appartenant aux différents domaines d'emploi partagent entre eux le même rapport de parenté qui les rattache au sens source du lexique général : pour cette raison il subsiste entre eux une relation de polysémie et non une simple homonymie.

• Entrée : Arbitrage

Concept source: [Économie générale] *Procédure, décision par laquelle on cherche à obtenir le meilleur compromis entre des objectifs contradictoires* (VEF).

Concept cible: [Finances] Achat et vente simultanés de titres, de marchandises ou de devises, dans le but de tirer parti des anomalies détectées dans les cours existant à une date donnée entre deux marchés ou, sur un même marché, entre deux échéances (GDT).

Catégorie de mouvement lexical : échange intra-domanial.

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens.

Notes : Le terme financier source est à son tour le résultat d'un précédent échange interdomanial avec le domaine juridique, où le concept source indique un « Mode de règlement d'une mésentente par lequel les parties s'en remettent, d'un commun accord ou en vertu d'une obligation légale, à la décision d'un tiers impartial » (GDT). Ce même terme juridique a été transféré dans plusieurs domaines (le GDT en relève douze autres), qui ont supprimé les sèmes spécifiques du domaine source en retenant, par extension de sens, le fait d'avoir un « pouvoir de choix ou d'action entre deux parties souvent conflictuelles », en y ajoutant successivement des sèmes spécifiques aux domaines cibles. De sa part, cette dernière acception a été exploitée aussi par le domaine économique, où les objectifs à atteindre au moyen de la procédure d'arbitrage relèvent bien entendu du domaine en question. De surcroît, le terme a subi une spécialisation ultérieure dans le sous-domaine des finances, arrivant à indiquer le sens cible : ce dernier concept n'est autre que l'une des « procédures » inclues dans le sens (13.a), en constituant donc une restriction de sens de celui-ci.

• Entrée : Arrangeur

Concept source: [Langue générale] *Personne qui donne une forme définitive à un canevas, une ébauche, à une idée* (TLFi).

Concept source: [Langue générale] *Personne dont l'habileté vient à bout des difficultés* (TLFi).

Concept cible: [Finances] *Chef de file d'une facilité d'émission garantie ou d'un échange financier mettant en jeu un syndicat de banques ou d'organismes financiers* (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation à partir du deuxième sens source.

Typologie de lien de polysémie : métaphorisation

Notes : Le « chef de file » n'est pas une personne physique mais une personne morale, notamment un établissement bancaire chargé pour le compte d'une entreprise de tisser un réseau de banques ou d'organismes financiers qui puissent accorder un crédit à cette dernière. Il faut souligner que ce terme a été terminologisé aussi dans le domaine musical, avec le sens de *personne chargée de l'arrangement d'une composition musicale* (GDT). Toutefois il nous semble que ce concept soit tiré du premier sens source plutôt que du deuxième. Cependant, les deux sens de la langue générale entretiennent des analogies qui se reflètent aussi dans les deux termes spécialisés : par conséquent ceux-ci sont, bien que de manière plus indirecte, en relation de polysémie.

• Entrée : Attaquant.

Concept source: [Langue générale] *Celui qui porte les premiers coups, les premières atteintes à quelqu'un ou à quelque chose* (TLFi).

Concept cible: [Finances] Personne physique ou morale qui prend l'initiative d'une offre publique sur les titres d'une société, conduite dans une logique exclusivement financière (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation.

Typologie de lien de polysémie : métaphorisation.

Notes : Le même procédé de terminologisation à partir du sens source est exploité aussi dans le domaine du sport (GDT) : encore une fois les deux termes spécialisés entretiennent une relation de polysémie même s'il ne subsiste aucun échange interdomanial.

• Entrée : Comptant.

Concept source : [Langue générale] Payé en espèces et sur le champ (TLFi).

Concept cible: [Finances] Se dit d'un paiement immédiat quel que soit le moyen de paiement utilisé dès lors que ce moyen de paiement ne prévoit pas de délai (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation.

Typologie de lien de polysémie : extension de sens, car dans le concept cible le moyen de paiement n'est pas limité aux espèces, mais il a la seule condition de ne pas prévoir de délai.

• Entrée : Courtier.

Concept source: [Commerce] *Personne dont la profession consiste à mettre en relation vendeurs et acheteurs (commerçants ou particuliers)* (TLFi).

Concept cible: [Finances] *Intermédiaire qui agit sur les marchés financiers pour le compte de tiers* (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : échange inter-domanial.

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens, le marché financier étant l'un des marchés sur lesquels les courtiers peuvent opérer.

• Entrée : Couverture.

Concept source: [Langue générale] *Ce qui, matériellement, sert à couvrir, à recouvrir ou à envelopper quelqu'un ou quelque chose* (TLFi).

Concept cible: [Finances] Opération ou suite d'opérations de marché ayant pour but de couvrir, ou de compenser, totalement ou partiellement, un risque de variation d'un élément d'actif ou de passif, ce risque provenant d'une fluctuation des cours des titres, des devises ou des taux d'intérêt (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation.

Typologie de lien de polysémie : métaphorisation.

Notes : le GDT signale une terminologisation de cette unité lexicale dans 42 autres domaines. Les différents termes spécialisés entretiennent entre eux une relation de polysémie en raison de leur lien avec le même concept source propre à la langue générale.

• Entrée : Crémaillère.

Concept source: [Langue générale] *Pièce rectiligne dentée utilisée dans différent domaines* (TLFi).

Concept cible: [Finances] *Régime dans lequel les parités de change sont susceptibles d'être révisées par une succession de modifications de faible amplitude.* (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation.

Typologie de lien de polysémie : Métaphore interactive entre les dents de la crémaillère et les oscillations de faible amplitude des parités de change.

Notes : termes présent dans vingt autres domaines (GDT) où le sens est métaphorisé ou bien, s'il est conçu comme un instrument, il est restreint au domaine concerné.

• Entrée : Défaisance.

Concept source: [Langue générale] Unité donnée d'un calque de l'anglais defeasance, conversion en nom du verbe « défaire », dans le sens de se séparer, se débarrasser de quelque chose, de quelqu'un (TLFi).

Concept cible: [Finances] *Opération ayant pour but d'améliorer le bilan d'une entreprise en se défaisant, sur une entité distincte, d'actifs considérés comme compromis en tout ou partie (VEL).*

Catégorie de mouvement lexical : Terminologisation.

Typologie de lien de polysémie : Restriction de sens, où l'action représentée par le concept source est appliquée dans la limite du domaine financier.

• Entrée : Démembrement.

Concept source: [Langue générale] *Action de priver de certains de ses éléments un ensemble formant un tout organique, de le décomposer en divers élément* (TLFi).

Concept cible: [Finances] *Technique consistant à scinder un titre en plusieurs titres* (VEL).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation.

Typologie de lien de polysémie : Restriction de sens, où l'action représentée par le concept source est appliquée dans le concept cible dans la limite du domaine financier.

• Entrée : Division.

Concept source : [Langue générale] *Séparation en deux ou plusieurs parties* (TLFi).

Concept cible: [Finances] Fractionnement d'une action par division de son nominal. Cette procédure a également pour conséquence le fractionnement de son cours de bourse dans les mêmes proportions. Elle permet ainsi une diffusion plus large du titre (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation.

Typologie de lien de polysémie : Restriction de sens, où la séparation représentée par le concept source est appliquée dans la limite du domaine financier.

Notes : terme présent dans dix-neuf autres domaines (GDT).

• Entrée : Écart.

Concept source: [Langue générale] Variation d'une donnée par référence à un comportement idéal (TLFi).

Concept cible: [Finances] Sur un marché d'instruments financiers, écart mesuré en taux d'intérêt entre les conditions qu'obtiendraient pour des opérations similaires des émetteurs différents (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation.

Typologie de lien de polysémie : Restriction de sens, où la variation représentée par le concept source est restreinte dans la limite du domaine financier.

Notes : terme employé dans trente-cinq autres domaines (GDT).

• Entrée : Écorage.

Concept source : [Pèche] *Tenue des comptes d'un bateau de pèche* (TLFi).

Concept cible: [Finances] *Technique d'évaluation qualitative d'un client emprunteur* (particulier ou entreprise) principalement sous l'angle de sa solvabilité (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : échange inter-domanial.

Typologie de lien de polysémie : métaphorisation.

Notes : le même procédé donne lieu par conversion au terme « écorer », dont le concept est *évaluer par écorage* (VEF).

• Entrée : Épreuve.

Concept source : [Langue générale] *Résultat d'un essai, d'une expérience, pouvant être soumis à des corrections ou à des retouches* (TLFi).

Concept cible: [Finances] Monnaie de collection frappée sur un flan qui a subi un polissage poussé au moyen de matrices dont les parties les plus hautes sont polies (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation.

Typologie de lien de polysémie : Restriction de sens dans la mesure où le concept cible est l'un des résultats possibles représentés par le concept source.

• Entrée : Extraterritorial.

Concept source: [Droit] ce qui ne relève pas du territoire, entendu comme *espace* borné par des frontières, soumis à une autorité politique qui lui est propre, considéré en

droit comme un élément constitutif de l'État et comme limite de compétence des gouvernants (TLFi).

Concept cible: [Finances] *Qualifie les activités bancaires et financières domiciliées dans les places étrangères* (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : échange inter-domaine.

Typologie de lien de polysémie : Restriction de sens, où l'adjectif terminologisé est attribué à des entités propres au domaine financier qui ne constituent qu'une partie de l'ensemble des entités concernées par l'adjectif du lexique du droit.

• Entrée : Fiduciaire.

Concept source: [Droit] Toute personne, physique ou morale, qui se voit confier la responsabilité des biens d'une personne déposés en fiducie et qui doit veiller à ce que toutes les clauses de l'acte de fiducie soient bien respectées (GDT).

Concept cible: [Finances] Personne physique ou morale à laquelle est temporairement transférée la propriété de biens ou droits, qui constituent une masse séparée dans son patrimoine, à charge pour elle d'agir dans l'intérêt du constituant ou d'autres bénéficiaires ou dans un but déterminé (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : échange inter-domanial.

Notes : Si dans d'autres cas d'échange entre terminologie financière et juridique, les termes propre à ce dernier domaine se chargent d'éléments exclusifs (« affacturage », « billet de trésorerie »), ici il y a une correspondance conceptuelle totale, ce qui révèle qu'en réalité le terme « fiduciaire » est un emprunt d'un terme juridique à l'intérieur du domaine financier, où il maintient tous ses sèmes spécifiques. De même on obtient le terme juridique « fiducie », également emprunté au domaine des finances, qui indique le *contrat par lequel un constituant transfère temporairement la propriété de biens ou de droits à un fiduciaire* (VEF).

• Entrée : Fixage.

Concept source: [Finances] *Procédure qui consiste à fixer périodiquement le cours d'une valeur à partir de la confrontation, à un moment donné, des offres et des demandes* (VEF).

Concept cible: [Finances] *Le cours lui-même résultant de cette procédure* (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : échange intra-domanial.

Typologie de lien de polysémie : métonymie où le concept cible est le résultat de la procédure indiquée par le concept source (selon un patron action/résultat de l'action).

Notes : Le terme financier source est à son tour le résultat d'une précédente terminologisation à partir du lexique général, où le concept source indique l' « Action de fixer, d'assujettir quelque chose à un endroit ou dans une position » (TLFi). De plus, cette unité du lexique général a été terminologisée par six autres domaines (GDT), qui entretiennent donc entre eux une relation de polysémie du moment qu'ils sont issus du même sens en langue générale.

• **Entrée**: Flottant.

Concept source: [Langue générale] *Qui n'est pas fixe, déterminé, permanent ; qui est sujet à des variations* (TLFi).

Concept cible : [Finances] *Se dit d'une quantité de titres de sociétés cotées considérée comme susceptible d'être présentée à tout moment à la vente sur le marché* (VEF).

Concept cible: [Finances] Se dit du montant des chèques ou des effets déjà débités d'un compte et non encore crédités sur un autre compte (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation.

Typologie de lien de polysémie : Métaphorisation.

Notes : les deux concepts du terme financier adjectival « flottant » sont issus séparément du même concept source du lexique général : pour cette raison, bien qu'il existe entre les deux concepts cibles une relation de polysémie totale à l'intérieur de leur domaine, il n'existe pas d'échange intra-domanial. Par ailleurs, cet adjectif a été terminologisé par huit autres domaines (GDT).

• Entrée : Négociant.

Concept source: [Langue générale] *Celui, celle qui fait du négoce, qui se livre à une activité commerciale le plus souvent d'une certaine importance* (TLFi).

Concept cible: [Finances] *Intervenant qui agit sur les marchés financiers* (exclusivement ou non selon les statuts qui lui sont applicables et selon la stratégie qu'il a retenue) pour son compte propre en prenant généralement des positions de marché (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation.

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens, étant les marchés financiers l'une des activités commerciales auxquelles le concept source peut se référer.

• Entrée : Notation.

Concept source: [Langue générale] *Action, manière de représenter par des signes ou des symboles conventionnels* (TLFi).

Concept source: [Langue générale] *Action de traduire l'appréciation d'un travail par une note en chiffres ou en lettres assortie généralement d'un commentaire* (TLFi).

Concept cible: [Finances] Évaluation qualitative d'une société ou d'un titre émis par une société, notamment au regard de sa solvabilité, mais ne constituant jamais une recommandation d'achat ou de vente (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation entre le deuxième concept source et le concept cible.

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens, où le concept cible est une évaluation ne concernant que des entités propres au domaine financier, qui constituent seulement une partie de l'ensemble des entités sujettes à une évaluation dans le domaine source.

Notes : le GDT signale neuf autres domaines qui ont terminologisé cette unité lexicale. Toutefois, comme dans le cas de l'art (action de représenter le mouvement sous forme écrite afin de conserver et de transmettre les œuvres chorégraphiques), le terme relève plutôt du premier concept source : cela n'empêche que le terme financier entretienne une relation de polysémie avec les autres termes, relation qui est plus évidente avec ceux qui sont issus du deuxième concept source mais qui existe aussi, bien que les analogies soient plus faibles, avec les termes issus de l'autre sens source.

• Entrée : Picorage.

Concept source: [Langue générale] *Action de prendre de la nourriture par petites quantités à la fois* (TLFi).

Concept cible: [Finances] *Sélection des seuls éléments qui semblent a priori intéressants dans une opération ou dans un marché global* (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation.

Typologie de lien de polysémie : métaphorisation.

• Entrée : Préplacement.

Concept source: [Langue générale] Préfixation de l'unité « placement » autrement dit l'action de *vendre*, écouler, réussir à faire acheter ou à faire adopter quelque chose (TLFi).

Concept cible : [Finances] *Ensemble de démarches ayant pour but, avant une émission de titres, de sensibiliser les investisseurs et de recueillir leurs réactions* (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation.

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens, appliquant le concept cible l'action représentée par le concept source exclusivement dans une émission de titres.

• Entrée : Prisée.

Concept source: [Finances] *Fixation d'un prix en réponse à une demande sur un marché* (VEF).

Concept cible: [Finances] Fixation de la valeur d'un bien ou d'un instrument financier à un moment donné, pour des raisons comptables, que ce soit sur un marché organisé ou un marché de gré à gré (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : échange intra-domanial.

Typologie de lien de polysémie : Restriction de sens, le concept cible étant limité aux instruments financiers.

Notes : Le terme financier source est à son tour le résultat d'un précédent échange interdomanial avec le domaine juridique, où le concept source indique une « estimation d'un bien mobilier par un commissaire-priseur ou un greffier de justice de paix, lors d'une vente aux enchères ou d'un partage » (TLFi). Le lien de polysémie qui le lie avec le premier concept financier est l'extension de sens, car le concept cible s'étend à l'ensemble du marché et non seulement à une vente aux enchères ou un partage. En outre, ce terme donne par conversion aussi les termes **priser** (l'action qui conduit à la prisée) et **priseur** (l'agent du verbe priser). Ces deux se trouvant également dans le domaine juridiques, ils doivent être considérés comme polysémiques par rapport au lexique juridique et au lexique financier.

• Entrée : Rallonge.

Concept source: [Langue générale] Élément, pièce qu'on ajoute à quelque chose pour en augmenter la longueur (TLFi).

Concept cible: [Finances] Lors d'une émission ou d'une offre publique de vente, disposition contractuelle qui permet à un émetteur ou à un vendeur d'allouer un supplément d'émission à une catégorie d'investisseurs dans un délai donné après l'opération (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation.

Typologie de lien de polysémie : métaphorisation qui conduit du concret à l'abstrait.

Notes : unité terminologisée dans quatorze autres domaines (GDT).

• Entrée : Rattachement.

Concept source: [Langue générale] *Action de relier une chose à une autre par des rapports abstraits* (TLFi).

Concept cible: [Finances] En comptabilité, principe stipulant que les charges sont prises dans le compte de résultats sur la base d'une liaison entre les coûts encourus et l'obtention de produits spécifiques (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation.

Typologie de lien de polysémie : métonymie, où le concept cible est un principe résultant du procédé représenté par le concept source (relation action/résultat de l'action).

Notes : terminologisation opérée par huit autres domaines.

• Entrée : Surréaction.

Concept source: [Langue générale] Préfixation de l'unité « réaction », acte, comportement d'une personne en réponse à une excitation extérieure, et qui, en général, tend à annuler celle-ci (TLFi).

Concept cible: [Finances] Changement brusque de parité, lié à une modification de données économiques exogènes (par exemple, modification de taux d'intérêt directeur à court terme), allant au-delà de ce que nécessite l'évolution des équilibres de long terme (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation.

Typologie de lien de polysémie : métaphorisation dans le passage d'un acte humain à un changement abstrait.

Notes : bien que la racine « réaction » soit terminologisée dans onze autres domaines (GDT), sa suffixation devient un terme exclusif du domaine financier.

• Entrée : Transfert.

Concept source: [Langue générale] *Déplacement, transport (de personnes ou de choses) d'un lieu à un autre selon des modalités précises* (TLFi).

Concept cible : [Finances] *Mouvements de fonds à l'intérieur d'un pays, d'une banque à l'autre ou d'un pays à un autre* (GDT).

Concept cible: [Finances] *Opération par laquelle une des parties sort d'un échange financier en transférant ses droits et obligations à une tierce partie* (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation.

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens, où dans les concepts cibles il s'agit d'un transport particulier, physique ou figuré, propre au domaine cible.

Notes : la terminologisation de l'unité « transfert » donne lieu à une polysémie interne en langue spécialisée, résultat d'un même procédé de restriction de sens. En outre, trente-six autres domaines exploitent tel procédé, ce qui révèle que l'unité de la langue générale est très productive en langue spécialisée et source d'une polysémie répandue.

Termes polylexicaux partiellement objet d'un mouvement lexical

• Entrée : Accord à taux différé (ou ATD).

Concept source: [Langue générale] *Union établie avec ou entre des personnes*, qui implique *une conformité des pensées, des sentiments, des volontés* (TLFi).

Concept cible: [Finances] *Contrat par lequel les partenaires concluent qu'une opération sera réalisée sur la base du taux de marché constaté au moment du dénouement de celle-ci, à une date fixée dans le contrat (VEF).*

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation de l'unité « accord », rattachée au terme attesté « taux différé ».

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens du concept source dans le concept cible.

• Entrée : Accord à taux futur.

Concept source: [Langue générale] *Union établie avec ou entre des personnes*, qui implique *une conformité des pensées, des sentiments, des volontés* (TLFi).

Concept cible: [Finances] Instrument financier de couverture matérialisé par un contrat à terme de gré à gré, par lequel les parties se garantissent mutuellement un taux d'intérêt fixe pour un montant donné (emprunt ou dépôt), une période déterminée à venir et à une date future précisée (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation de l'unité « accord », rattachée au terme attesté « taux futur ».

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens du concept source dans le concept cible.

• Entrée : Action reflet.

Concept source: [Langue générale] *Image, représentation de quelqu'un ou quelque chose* (TLFi).

Concept cible: [Finances] Action émise par une société et dont les dividendes sont indexés sur les résultats d'une de ses branches d'activité, sans que celle-ci constitue une entité juridique (VEL).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation de l'unité « reflet » en fonction d'adjectif du terme attesté « action ».

Typologie de lien de polysémie : métaphorisation du concept source à l'intérieur du concept cible.

Notes : Contrairement au terme précédent, l'unité « action » se réfère ici à un *titre cessible et négociable émis par une société de capitaux* (GDT). Une société crée ce type d'action avec le but de « refléter l'activité et les performances d'une de ses divisions ou de ses filiales »², c'est-à-dire des « branches d'activité » mentionnées ci-dessus. Il s'explique alors le recours à la métaphore, se référent à donner une image plus ou moins représentative des branches d'activité d'une société.

-

² http://www.boursereflex.com/lexique/action_reflet

• Entrée : Bail financier.

Concept source: [Droit] Contrat par lequel un propriétaire cède, pour une durée déterminée, le droit d'usage d'un bien mobilier ou immobilier à une partie contre une somme d'argent convenue ou conformément aux conditions stipulées par la loi (GDT).

Concept cible: [Finances] Bail à usage professionnel de durée prédéterminée permettant au bailleur de recouvrer au moyen de loyers le coût de l'objet du bail, ainsi qu'un revenu pour son investissement, et donnant au preneur la possibilité de lever une option d'achat stipulée à son profit, mais dont la valeur n'est pas obligatoirement prévue à l'origine du bail (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : échange inter-domanial du terme juridique « bail », rattaché à l'adjectif « financier » qui le spécialise formellement à l'intérieur du domaine cible.

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens du concept source dans le domaine cible.

• Entrée : Banque universelle.

Concept source : [Langue générale] *Qui s'étend à tout ou à tous ; qui se rapporte, s'applique à l'ensemble des hommes, à la totalité des choses* (TLFi).

Concept cible : [Finances] Établissement de crédit qui offre tous les services bancaires à l'ensemble de sa clientèle (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation de l'unité « universelle » en fonction d'adjectif du terme attesté « banque ».

Typologie de lien de polysémie : métaphorisation du concept source à l'intérieur du concept cible.

• Entrée : Barattage financier.

Concept source: [Langue générale] *Action de transformer la crème en beurre, opération mécanique par quoi les globules s'agglomèrent, soumis à des chocs multiples* (TLFi).

Concept cible: [Finances] *Technique qui consiste à multiplier les commissions de mouvement, dans le cadre d'une gestion de portefeuille, au profit du gestionnaire et au détriment du client* (VEF).

Catégorie de mouvement lexical: terminologisation de l'unité « barattage » rattachée à l'adjectif « financier » qui la spécialise formellement à l'intérieur du domaine cible et qui la distingue du « barattage commercial » (*Technique de vente qui consiste à persuader les clients fidèles de renouveler rapidement leur équipement*) (VEF), appartenant au domaine de l'économie et gestion d'entreprise.

Typologie de lien de polysémie : métaphorisation du concept source à l'intérieur du concept cible.

• Entrée : Capitaux flottants.

Concept source: [Langue générale] Qui n'est pas fixé ou déterminé, sujet à des variations (TLFi).

Concept cible: [Finances] Capitaux en quête de placements permettant la meilleure rentabilité à court terme quels que soient la place financière, la monnaie et le placement (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation de l'unité « flottants » en fonction d'adjectif du terme attesté « capitaux ».

Typologie de lien de polysémie : métaphorisation du concept source à l'intérieur du concept cible.

• Entrée : Chalandage fiscal.

Concept source: [Commerce] *Action de visiter des magasins pour comparer ou acheter des produits* (GDT).

Concept cible: [Finances] Recherche systématique des conventions fiscales internationales offrant les meilleures possibilités de réduire la charge globale d'impôt (VEF).

Catégorie de mouvement lexical: échange inter-domanial du terme commercial « chalandage », rattaché à l'adjectif « fiscal » qui le spécialise formellement à l'intérieur du domaine cible.

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens du concept source à l'intérieur du concept cible.

• Entrée : Détente fiscale

Concept source: [Langue générale] Repos, loisir entrecoupant les occupations (TLFi).

Concept cible: [Finances] *Réduction structurelle ou conjoncturelle des impôts, notamment de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés* (VEF).

Catégorie de mouvement lexical: terminologisation de l'unité « détente », s'accompagnant de l'adjectif « fiscal » qui la spécialise formellement à l'intérieur du domaine cible.

Typologie de lien de polysémie : métaphorisation du concept source à l'intérieur du concept cible. Il y a une connotation négative attribuée aux impôts, dont la réduction est comparée par métaphore à un état de détente, ce qui donne un côté éuphemisant à ce terme (cf. 2.3.1).

• Entrée : Échange financier.

Concept source : [Langue générale] *Action ou fait de donner une chose et d'en recevoir une autre en contrepartie* (TLFi).

Concept cible: [Finances] *Opération par laquelle deux ou plusieurs entités échangent des éléments de leurs créances ou de leurs dettes, celles-ci pouvant être libellées dans la même monnaie ou dans des monnaies différentes* (VEF).

Catégorie de mouvement lexical: terminologisation de l'unité « échange », s'accompagnant de l'adjectif « financier » qui la spécialise formellement à l'intérieur du domaine cible.

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens du concept source à l'intérieur du concept cible.

• Entrée : Habillage de bilan.

Concept source: [Langue générale] *Action de préparer quelque chose en vue d'un usage déterminé* (TLFi)

Concept cible: [Finances] *Méthode utilisée pour donner une image plus favorable aux états financiers* (VEF).

Catégorie de mouvement lexical: terminologisation de l'unité « habillage », se référant au terme attesté « bilan ».

Typologie de lien de polysémie : il s'agit d'une restriction de sens, l'unité « habillage » ayant déjà été métaphorisée en langue générale.

• Entrée : Marché gris.

Concept source : [Langue générale] *Qui est d'une teinte sombre, obscure sous l'effet de l'éclairage ou de conditions atmosphériques* (TLFi).

Concept cible: [Finances] Ensemble des transactions (aussi bien entre intermédiaires financiers qu'entre les intermédiaires et leurs clients) portant sur des valeurs mobilières en cours d'émission et intervenant avant leur cotation officielle (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation de l'unité « gris » en fonction d'adjectif du terme attesté « marché ».

Typologie de lien de polysémie : métaphorisation du concept source à l'intérieur du concept cible. Les transactions du marché gris durent quelques jours ou quelques heures et prennent fin lors de la cotation des titres en bourse (GDT), donc elles ne sont pas encore réglementées par une cotation officielle, ce qui les rend imprévisibles, d'une certaine façon « obscures ».

• Entrée : Niche fiscale.

Concept source: [Langue générale] Anfractuosité, enfoncement; abri naturel dans une paroi rocheuse (TLFi).

Concept cible: [Finances] *Lacune ou vide législatif permettant d'échapper à l'impôt sans être en infraction* (VEF).

Catégorie de mouvement lexical: terminologisation de l'unité « niche », s'accompagnant de l'adjectif « fiscale » qui la spécialise formellement à l'intérieur du domaine cible.

Typologie de lien de polysémie : métaphorisation du concept source à l'intérieur du concept cible. Le concept de « niche » entendu comme abri, refuge par rapport aux impôts connote ces dernières négativement, ce qui donne un côté éuphemisant à ce terme.

• Entrée : Resserrement de crédit.

Concept source: [Langue générale] Fait de resserrer, retirer de la circulation, mettre à l'abri, conserver en lieu sûr (TLFi).

Concept cible: [Finances] *Phénomène selon lequel les banques rationnent quantitativement leur offre de crédit, quel que soit le taux auquel l'emprunteur est prêt*

à prendre le crédit et indépendamment de toute politique officielle d'encadrement (VEF).

Catégorie de mouvement lexical: terminologisation de l'unité « resserrement », se référant au terme attesté « crédit ».

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens du concept source à l'intérieur du concept cible.

• Entrée : Taux de flambage.

Concept source : [Langue générale] Action de flamber, de passer à la flamme (TLFi).

Concept cible: [Finances] Dans un traité de réassurance en excédent de sinistres, rapport observé entre le coût des sinistres pris en charge par le réassureur et le montant total des primes encaissées par le cédant dans la catégorie d'affaires faisant l'objet du traité (VEF).

Catégorie de mouvement lexical: terminologisation de l'unité « flambage », rapprochée au terme attesté « taux ».

Typologie de lien de polysémie : métaphorisation du concept source à l'intérieur du concept cible, ou le flambage « désigne la part qui ne revient pas à la compagnie d'assurance, mais qui est destinée à une compagnie de réassurance »³.

• Entrée : Taux plafond.

Concept source : [Langue générale] *Ce qui limite la partie supérieure interne d'un lieu couvert* (TLFi).

Concept cible: [Finances] *Contrat par lequel une entité s'assure, moyennant le paiement d'une prime, un taux d'intérêt maximal fixé pour une période donnée* (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation de l'unité « plafond » en fonction d'adjectif du terme attesté « taux ».

Typologie de lien de polysémie : métaphorisation du concept source à l'intérieur du concept cible, où le « plafond » est entendu au figuré comme une limite impossible à dépasser.

_

³ https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-taux-flambage-4213.php

• Entrée : Taux plancher.

Concept source: [Langue générale] Ouvrage de charpente, tout ou partie en bois, en fer ou en béton, formant une plate-forme horizontale au rez-de-chaussée ou une séparation entre les étages d'une construction (TLFi).

Concept cible: [Finances] *Contrat par lequel une entité s'assure, moyennant le paiement d'une prime, un taux d'intérêt minimal fixé pour une période donnée* (VEF).

Catégorie de mouvement lexical: terminologisation de l'unité « plancher » en fonction d'adjectif du terme attesté « taux ».

Typologie de lien de polysémie : métaphorisation du concept source à l'intérieur du concept cible, où le « plancher » est entendu au figuré comme une limite impossible à dépasser.

• Entrée : Valeur vedette.

Concept source: [Langue générale] *Lieu ou situation qui attire l'attention, bien en vue* (TLFi).

Concept cible: [Finances] Titre coté d'une société censée disposer d'un important potentiel de plus-value et exerçant en conséquence un fort attrait sur les investisseurs (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation de l'unité « vedette » en fonction d'adjectif du terme attesté « valeur ».

Typologie de lien de polysémie : métaphorisation du concept source à l'intérieur du concept cible.

Séquences du lexique général qui sont figées en langue de spécialité

• Entrée : Action éclair

Concepts sources: [Langue générale] de « action » : Opération d'un agent (animé ou inanimé, matériel ou immatériel) envisagée dans son déroulement et de « éclair » : Ce qui apparaît tout à coup, d'une façon soudaine et sans durer ou encore ce qui est (ou passe) très rapide(ment) (TLFi).

Concept cible: [Finances] *Opération financière ou bancaire menée rapidement et visant à saisir une bonne occasion* (VEF).

Catégorie de mouvement lexical: séquence entièrement terminologisée à partir du lexique général, où elle joue sur une métaphorisation d'un phénomène météorologique.

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens, où le concept cible est une particulière action propre au domaine financier entre toutes les actions « soudaines » auxquelles cette expression peut faire référence en langue générale.

• Entrée : Brillant universel.

Concepts sources: [Langue générale] de « brillant » : Forme d'une pierre précieuse taillée à facettes en dessous et sur les côtés et de « universel » : Qui s'étend à tout ou à tous ; qui se rapporte, s'applique à l'ensemble des hommes, à la totalité des choses (TLFi).

Concept cible: [Finances] *Monnaie de collection frappée dans les mêmes conditions que les pièces de monnaie courantes mais avec des matrices neuves* (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : séquence entièrement terminologisée.

Typologie de lien de polysémie : métaphore où la monnaie, « n'ayant pas circulé, elle conserve le brillant d'une pièce neuve » (VEF).

• Entrée : Chef de file.

Concept source: [Langue générale] Celui qui dirige un groupe, qui est à la tète d'un mouvement (TLFi).

Concept cible: [Finances] Établissement bancaire dirigeant une opération financière, assurant les relations entre une entreprise cliente et les autres banquiers de celle-ci, et agissant vis-à-vis des tiers (VEF).

Concept cible: [Finances] Membre principal, habituellement l'initiateur, d'un syndicat financier constitué lors d'un placement de titres auprès du public, qui prend charge de la gestion de l'opération de placement et s'assure de la mener à bonne fin de concert avec les autres syndicataires (GDT).

Catégorie de mouvement lexical : terminologisation d'une unité composée à partir de la langue générale qui donne deux termes en langue de spécialité.

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens entre le concept source et les deux concepts cibles.

• Entrée : Comité de restructuration.

Concepts sources: [Langue générale] de « comité » : Petit groupe de personnes faisant partie d'un ensemble constitué, investi d'un pouvoir de surveillance, de décision et de « restructuration » : Donner une nouvelle organisation, suivant de nouveaux principes, en vue d'une meilleure adaptation aux besoins, à une administration, une société (TLFi).

Concept cible: [Finances] Dans le cadre particulier de la restructuration de la dette de certains pays, comité réunissant les banques chefs de file des crédits à ces pays pour organiser, administrer le financement additionnel et négocier la procédure de rééchelonnement de la dette (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : séquence entièrement terminologisée à partir du lexique général.

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens, où la restructuration ne concerne que la dette publique de certains pays.

• Entrée : Conditions privilégiées.

Concepts sources: [Langue générale] de « condition » : Circonstances qui déterminent le caractère ou l'existence d'un phénomène et de « privilégié » : Qui bénéficie d'avantages que d'autres n'ont pas (TLFi).

Concept cible: [Finances] *Conditions financières avantageuses par rapport à celles considérées comme normales* (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : séquence entièrement terminologisée à partir du lexique général.

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens, où le concept cible n'est que l'une des typologies de conditions privilégiées auxquelles le concept source peut s'appliquer.

• Entrée : Conservation internationale.

Concepts sources: [Langue générale] de « conservation » : *Action de maintenir hors de toute altération, dans le même état ou en bon état* et de « international » : *Qui a lieu, qui se fait entre deux ou plusieurs nations; qui concerne plusieurs nations* (TLFi).

Concept cible : [Finances] *Activité de conservation, pour le compte de clients (banques, sociétés de bourse, maisons de titres, sociétés de gestion...), de l'ensemble de leurs valeurs étrangères détenues sur les places étrangères (VEF).*

Catégorie de mouvement lexical: séquence entièrement terminologisée à partir du lexique général.

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens, où l'activité résultante du concept source est appliquée exclusivement aux valeurs financières dans le concept cible.

• **Entrée**: Conservation nationale.

Concepts sources: [Langue générale] de « conservation » : Action de maintenir hors de toute altération, dans le même état ou en bon état et de « national » : Qui est relatif à une nation ; qui appartient en propre à une nation, qui la caractérise, la distingue des autres nations (TLFi).

Concept cible: [Finances] Activité de conservation sur une place donnée, pour le compte de clients étrangers et nationaux (banques, maisons de titres, sociétés de gestion...), de l'ensemble des valeurs de la nationalité de cette place qu'ils détiennent (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : séquence entièrement terminologisée à partir du lexique général.

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens, où l'activité résultante du concept source est appliquée exclusivement aux valeurs financières dans le concept cible.

• Entrée : Coup unique.

Concepts sources: [Langue générale] de « coup » : Mouvement rapide au bout duquel un corps vient heurter un autre corps et de « unique » : Qui est seul de son genre dans un contexte donné (TLFi).

Concept cible: [Finances]: *Opération à caractère exceptionnel éventuellement assortie d'un certain risque* (VEF).

Catégorie de mouvement lexical: séquence entièrement terminologisée à partir du lexique général.

Typologie de lien de polysémie : métaphorisation où le sens source devient une opération financière dans le domaine cible.

• Entrée : Date butoir.

Concepts sources: [Langue générale] de « date » : Moment précis où un événement s'est produit ou se produira et situant cet événement dans le temps et de « butoir » : Objet placé de telle manière qu'il bloque, limite ou règle le mouvement d'un autre (TLFi).

Concept cible: [Finances] Date avant laquelle un crédit doit avoir été accordé pour que les échéances de remboursement correspondantes puissent être consolidées dans les accords de restructuration (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : séquence entièrement terminologisée à partir du lexique général, où elle joue sur une métaphorisation du sens originaire de « butoir ».

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens, où le concept source est appliqué à un particulier délai concernant les crédits dans le concept cible.

• Entrée : Jour le jour (au).

Concept source: [Langue générale] *Expression du court terme et de l'absence de plan* (TLFi).

Concept cible: [Finances] *Dans le* [sous] *domaine des pensions, du marché des changes et du marché interbancaire, s'emploie pour désigner une opération dont le début est fixé le jour même et l'échéance au lendemain (VEF).*

Catégorie de mouvement lexical : locution adverbiale entièrement terminologisée à partir du lexique général.

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens du concept source dans le domaine financier du concept cible.

• Entrée : Marge de sécurité.

Concepts sources: [Langue générale] de marge: Espace dans lequel peut s'exercer quelque chose et de « sécurité » : Qui permet le fonctionnement normal d'une activité, le déroulement normal d'un processus; qui assure la protection de personnes ou de choses (TLFi).

Concept cible: [Finances] *Différence entre la valeur de marché d'un titre et sa valeur en tant que gage* (VEF).

Catégorie de mouvement lexical: séquence entièrement terminologisée à partir du lexique général.

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens entre les concepts sources et le concept cible, où la marge est circonscrite aux valeurs et implique une sécurité visant à « protéger un prêteur de fonds ou de titres en cas de pertes éventuelles dues à la baisse de la valeur du gage » (VEF).

Notes : cette unité polylexicale est terminologisée aussi par sept autres domaines (GDT). Comme dans le cas des termes monolexicaux, tous les termes composés « marge de sécurité » entretiennent une relation de polysémie, en étant tous issus d'une cooccurrence de la langue générale avec une restriction de sens s'adaptant aux différents domaines cibles.

• Entrée : Parité (à).

Concept source: [Langue générale] Rapport d'égalité, de similitude entre deux choses ou deux êtres (le plus souvent comptables) (TLFi).

Concept cible: [Finances] *Dans le cadre des options négociables, qualifie une option dont la valeur intrinsèque est nulle ou proche de zéro car son prix d'exercice est proche du cours du titre support, ou lui est égal (VEF).*

Catégorie de mouvement lexical : locution adverbiale entièrement terminologisée à partir du lexique général.

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens du concept source dans le domaine financier du concept cible, où le sens de parité est circonscrit au prix d'exercice par rapport au cours du titre support.

• Entrée : Partie prenante.

Concept source: [Langue générale] de « partie » : Élément constitutif ou portion d'un tout, considéré(e) dans ses rapports avec ce tout (TLFi) et de « prenant » : Qui captive; qui exerce un ascendant (sur les personnes) (TLFi).

Concept cible: [Finances] *Tout acteur concerné par la bonne marche de l'entreprise, tels le créancier, le fournisseur, le client, le dirigeant, le salarié, l'actionnaire* (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : séquence entièrement terminologisée à partir du lexique général.

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens du concept source dans le domaine financier du concept cible.

• Entrée : Tour de table.

Concepts sources: [Langue générale] *Donner la parole successivement à chaque participant d'une réunion* (TLFi).

Concept cible: [Finances] *Réunion de différents apporteurs de capitaux, sans appel public à l'épargne, ayant pour objet la répartition des capitaux apportés* (VEF).

Catégorie de mouvement lexical : séquence entièrement terminologisée à partir du lexique général.

Typologie de lien de polysémie : restriction de sens du concept source dans le domaine financier du concept cible.